



FINANCES ET ÉVALUATION DE L'ACTION PUBLIQUE

AVIS SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

OCTOBRE 2022

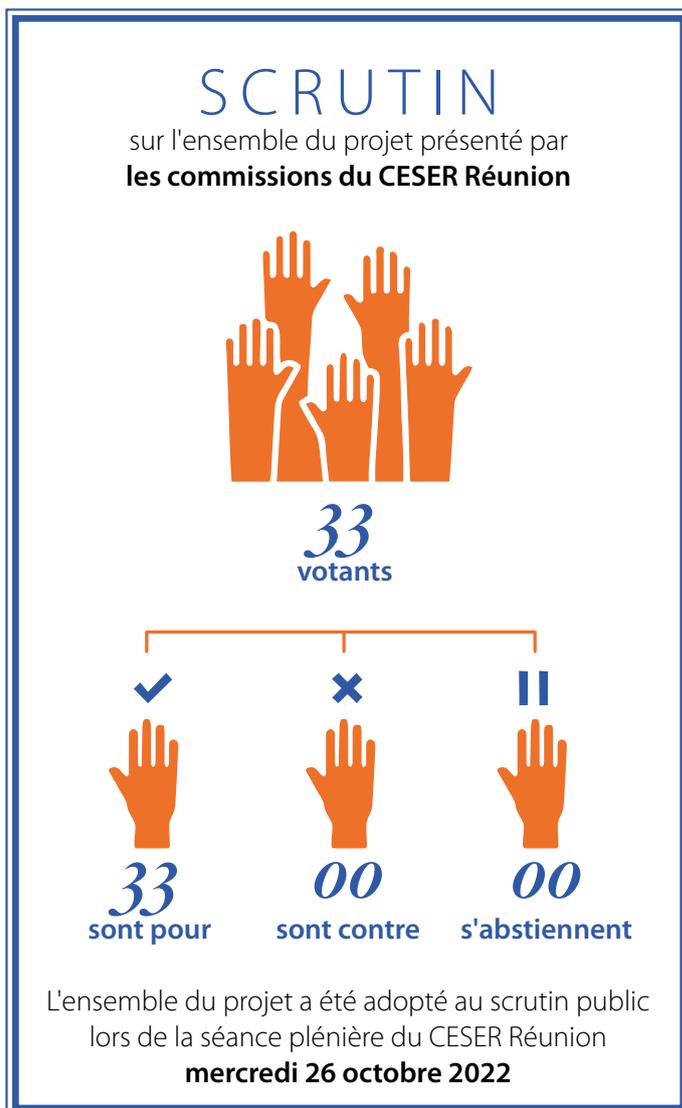


AVIS SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

Avis adopté des membres présents ou représentés

ONT PRIS PART AU VOTE :

M. Philippe ARNAUD-MARQUIER
M. Hugues ATCHY
M. Dominique AUDOUIN
(procuration à M. Jean-François LEBIHAN)
M^{me} Jasmine BÉTON-MATAUT
M. Christophe BEYRONNEAU
M. Marcel BOLON
M. Marcelino BUREL
M^{me} Monique CAUMES
M^{me} Julie CHATEL
M. Érick CHAVRIACOUTY
M^{me} Nicole CHON-NAM
M^{me} Karine DEFROMONT
(procuration à M. Érick CHAVRIACOUTY)
M^{me} Patricia DOXIVILLE
M^{me} Catherine FRECAUT
(procuration à M. Marcelino BUREL)
M^{me} Chantal GRÉGOIRE
(procuration à M. Joël SORRES)
M. Fabrice HANNI
M^{me} Gina LAYEMAR
M. Jean-François LEBIHAN
M. Jean-Marie LE BOURVELLEC
M^{me} Sylvie LE MAIRE
(procuration à M. Yves ZOOGONES)
M^{me} Céline LUCILLY
M. Karl MAILLOT
M. Éric MARGUERITE



M^{me} Sandra MENUUEL
M. Julius METANIRE
M. Frédéric MIRANVILLE
(procuration à M. Dominique VIENNE)
M. Jean-Raymond MONDON
M. Rodolphe MONNERIE
M. Stéphane NICAISE
M. Pierrick OLLIVIER
M^{me} Aude PALANT-VERGOZ
M^{me} Cendrine PEIGNON
M. Alain PUELLE
(procuration à M. Stéphane NICAISE)
M^{me} Maryvonne QUENTEL
Mme Corine RAMOUNE
(procuration à M. Pierrick OLLIVIER)
M. Cyrille RICKMOUNIE
(procuration à M. Marcel BOLON)
M. Jean-Pierre RIVIÈRE
(procuration à M. Karl MAILLOT)
M. Guillaume SELLIER
(procuration à M. Frédéric VIENNE)
M. Patrick SERVEAUX
M^{me} Marie-Rose SÉVERIN
M. Joël SORRES
M. Dominique VIENNE
M. Frédéric VIENNE
M. Yves ZOOGONES

LE MOT DU PRÉSIDENT

Krisis et kairos

Une digression ou plutôt une mise en perspective pour éclairer le chemin pris par notre conseil consultatif, lors de nos travaux pour répondre à la saisine du Conseil régional, en date du 13 octobre 2022, sur les orientations budgétaires (O.B.) pour l'année 2023. Le mot crise vient du grec ancien **krisis**. Ce dernier signifie aussi « trier », c'est-à-dire séparer deux ensembles d'objets confondus, par exemple le « bon grain de l'ivraie ». De là, vient aussi l'idée de décider et de juger. La crise est donc, à l'origine, l'action de « passer au crible », **d'arbitrer ou de prioriser** comme le rappelle la Présidente du Conseil régional, M^{me} Huguette BELLO, dans son préambule des O.B. 2023.

Pour le CESER, les situations de crises financières, sociales, énergétiques, climatiques, géopolitiques, ... que nous vivons de façon permanente ces dernières années, doivent malgré tout être regardées comme paradoxalement porteuses de potentiel, dans une année 2023 qui s'annonce décisive, comme l'écrit aussi la Présidente du Conseil régional. En effet, seul le désir de **produire du commun, de tracer une ambition collective**, de nourrir notre discernement et nos solidarités, peuvent nous permettre de saisir malgré tout, toutes **les potentialités** de la situation : C'est le **kairos** ! Le **kairos** qualifie le moment propice et unique pendant lequel les opportunités sont à saisir, même dans les moments difficiles.

Si **krisis** est subie, **kairos** est le moment décidé de l'action qui doit être accomplie « **à temps** » et ne tolère ni le retard, ni l'hésitation. Ainsi la simultanéité de la prochaine mise en œuvre de nombreux schémas régionaux, le SAR notamment, constitue effectivement une véritable opportunité de cohérence, de coordination, de concertation et de contractualisation pour bâtir une vision globale et durable.

Le CESER salue donc la réalisation régulièrement demandée ces dernières années, de la P.P.I. / P.P.F., comme élément de cadrage et de prospective pour « **éclairer le chemin** » des dépenses de la collectivité jusqu'en 2030. Toutefois et au regard de nos défis territoriaux régulièrement décrits depuis les États généraux de l'outre-mer en 2009, puis la loi Égalité réelle en outre-mer de 2017 et enfin les Assises de l'outre-mer en 2018, il devient nécessaire de faire de l'Archipel de France, que constituent nos territoires d'outre-mer et

la Réunion particulièrement, des **espaces d'excellence et d'investissement stratégique pour la Nation entière**. À côté de nos budgets de « droit commun » en tant que région française, nous devons être dotés « de budgets de convergence et de transformation » à la hauteur de nos retards structurels (transport collectif, souveraineté énergétique, développement de l'emploi, éducation populaire, ...), nous dotant ainsi avec nos potentiels, des moyens d'affronter les défis à mener pour faire rayonner la France au cœur de l'océan Indien, dans la zone indo-pacifique. Le CESER contribue par ses missions à la définition de ce moment stratégique, pour ouvrir la voie et éclairer la démocratie régionale, renforçant ainsi l'action publique.



À la veille de ses 50 ans, il passe au tamis de sa longévité, les perspectives des politiques publiques. Il a d'ailleurs récemment joué son rôle en 2019 après les événements dits « des gilets jaunes » puis en 2020-2021 lors de la période dite « covid-19 », dans ses avis « Notre manière réunionnaise d'agir », « Et maintenant que voulons-nous ? » puis « Et maintenant, que faisons-nous ? ». Nos propositions issues de concertation entre représentants de la société civile organisée, d'auditions d'experts et de citoyens, gardent toute leur pertinence alors que les crises s'amplifient et se systémisent.

Misons ensemble sur la richesse et la complémentarité de la démocratie électorale, de la démocratie représentative et de la démocratie participative pour traverser ces périodes budgétaires annoncées comme difficiles par le Conseil régional et construire collectivement La Réunion de 2040.

DOMINIQUE VIENNE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	8
---------------------	---



PREMIÈRE PARTIE SYNTHÈSE.	12
--	-----------

Trajectoire financière	13
----------------------------------	----

Principales observations du CESER sur les orientations budgétaires	16
--	----

DEUXIÈME PARTIE PRÉSENTATION PAR AXE DE LA MANDATURE DES AVIS DES COMMISSIONS. .	19
---	-----------

Axe 1. Le développement humain et solidaire



AVIS DE LA COMMISSION « FORMATION, ÉDUCATION ET RECHERCHE »	20
--	-----------

Une politique éducative ambitieuse	21
--	----

Investir dans l'enseignement supérieur et la recherche	22
--	----

Des formations mieux adaptées aux besoins du territoire et de la population	24
---	----

Axe 1. Le développement humain et solidaire



AVIS DES COMMISSIONS « QUALITÉ DE VIE, CULTURE ET SOLIDARITÉ » ET « FORMATION, ÉDUCATION ET RECHERCHE »	26
--	-----------



Les commissions prennent acte	27
---	----

Les commissions saluent	28
-----------------------------------	----



Axe 2. Le développement économique



AVIS DE LA COMMISSION « ÉCONOMIE, EMPLOI ET INNOVATION » 30

Activité et emploi, pouvoir d'achat	31
Soutien aux entreprises	31
Attractivité du territoire et internationalisation	32
Filières prioritaires : économie bleue, agriculture, industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel, tourisme.	33
Inclusion/solidarité	35
Ancrage territorial et souveraineté	35
Numérique	36
Développement durable	37
Démocratie régionale	37
Innovation	38
La commission avait préconisé :	41
La commission salue :	41

Axe 3. Le développement durable et la transition écologique



AVIS DE LA COMMISSION « AMÉNAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE RÉGIONAL » 44

Logement.	44
Grands travaux concernant le chantier de la nouvelle route du littoral (N.R.L.)	45
Mobilité et transports	47
Sur le réseau régional de transport guidé (R.R.T.G.)	47
Sur le volet transports interurbains.	48
Aménagement.	49
Sur le bâti tropical.	49
Déchets	50
Énergie.	51

Missions transversales :



LA COMMISSION « TERRITOIRE, EUROPE ET COOPÉRATION » . 56



LA COMMISSION « FINANCES ET ÉVALUATION DE L'ACTION PUBLIQUE » 57

ACRONYMES ET SIGLES 58

TABLE DES FIGURES 60

PRÉAMBULE



Éléments calendaires

9 septembre

Transmission par le Conseil régional de la note interne relative à la préparation du plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2023 – 2028 (P.P.I./P.P.F.) et des orientations budgétaires (O.B.) 2023 ainsi que des calendriers prévisionnels des travaux O.B. et budget primitif (B.P.).

7 octobre

Transmission par le Conseil régional du projet O.B. 2023.

13 octobre

Réception par le CESER de la lettre de saisine pour avis et des rapports relatifs aux O.B. 2023, à la situation en matière de développement durable et à la décision modificative n°2 de la Région pour l'exercice 2022.

Journée d'échanges entre les commissions du CESER et les services administratifs du Conseil régional.

26 octobre

Plénière du CESER et adoption des avis.

27 octobre

Envoi au conseil régional.

28 octobre

Assemblée plénière du conseil régional.

Le CESER salue les efforts des services du conseil régional pour une transmission préalable des documents à analyser dans une version projet quasi finalisée. Il les remercie pour leur disponibilité et le temps consacré à l'ensemble des questionnements. Cependant, le CESER regrette qu'aucun conseiller régional représentant l'exécutif régional ait pris part au débat avec les conseillers du CESER, représentant la société civile organisée. Cet échange aurait éclairé les choix politiques que les mesures techniques de ces documents illustrent. Le CESER le souhaite comme un plein exercice de son mandat et de la mise en œuvre de la démocratie régionale.

Le CESER note avec intérêt que pour la première fois le P.P.I. / P.P.F. vient encadrer et permet de mettre en perspective l'analyse des O.B. Malgré tout, le temps imparti contraint une analyse articulée de l'ensemble des documents. D'autre part, leur technicité et leur densité rendent nécessaire un travail d'appropriation pour des profanes en matière de finances publiques.

En termes méthodologiques, les commissions ont cherché à se rapprocher de la présentation en trois axes de la mandature. Elles ont également guidé leur réflexion au regard des marqueurs de la mandature, à savoir :

- Pouvoir d'achat ;
- Ancrage territorial et ouverture à l'international ;
- Activité et emploi ;
- Innovation ;
- Souveraineté ;
- Développement durable ;
- Inclusion / solidarité ;
- Démocratie participative.

Le CESER prône la prise en compte de cette approche notamment pour évaluer les résultats des réalisations des choix exposés, la mesure de leur impact (ou de l'impact attendu ex ante) et la mesure du suivi de ses actions dans un souci de constance.

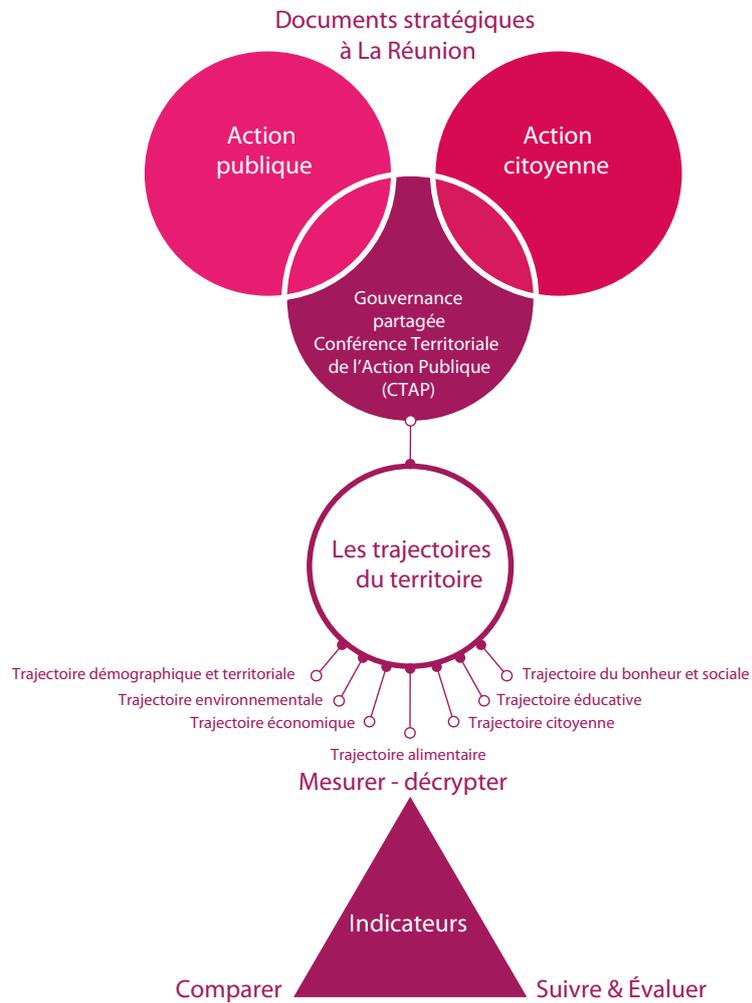


Figure 1. Indicateur de transformation du territoire : fonctions et dimensions.

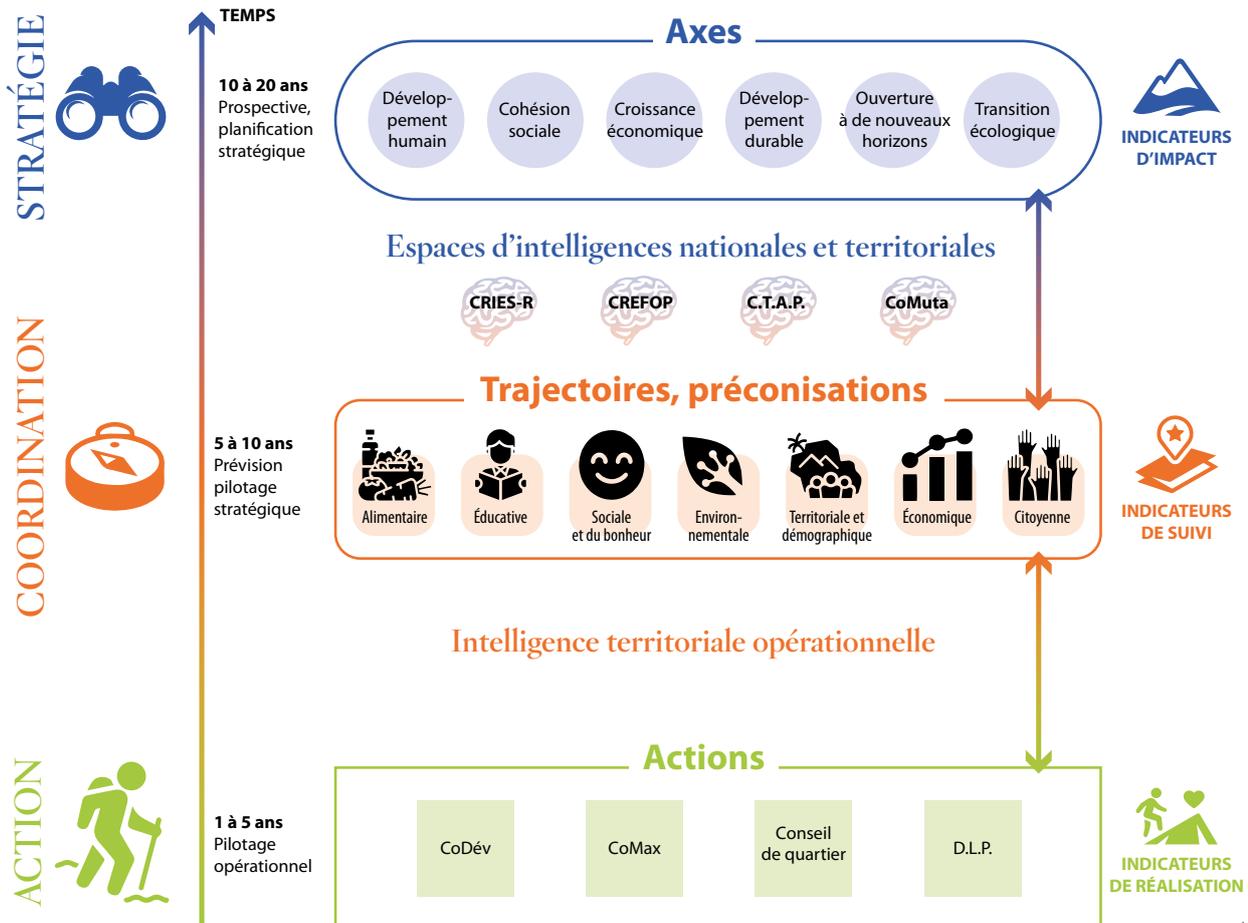
Pour le CESER, il faut prendre en compte trois temporalités et il propose de les décliner sur l'exemple de la PPE, sur lequel il a été saisi par ailleurs :

- a. 10 à 20 ans qui correspond à la planification stratégique et où on retrouve les engagements de temps longs comme la stratégie nationale bas carbone (SNBC) qui porte des objectifs à 2050 et dont les indicateurs relèvent des impacts. Pour reprendre l'exemple de la SNBC, le taux de gaz à effet de serre est un indicateur d'impact.
- b. 5 à 10 ans pour évoquer le pilotage stratégique. À ce niveau figurent les principaux schémas régionaux et les plans. C'est à ce niveau que se définissent les écosystèmes de pilotage. Par exemple, pour la SRB, la CTAP permet la coordination et la cohérence des politiques énergétiques. La contractualisation permet de passer au niveau suivant, par exemple avec

les contrats de filières ou avec les ÉPCI. Ici se situent les indicateurs de suivi comme le stock à l'hectare de biomasse vivante ou morte.

- c. 1 à 5 ans, le niveau de l'opérationnalité où on retrouve les plans climat-air énergie territoriaux (PCAÉT) de chaque ÉPCI et qui, grâce à des indicateurs de réalisation, permettent par exemple, le suivi de la biomasse disponible par intercommunalité.

Chacun de ces étages doit faire l'objet d'une gouvernance spécifique, chacune étant nourrie par les indicateurs de réalisation, de suivi et d'impact. Par ce moyen, le CESER propose au territoire d'avoir une vision macro et micro qui permet de mesurer que tout ce qui se passe au niveau opérationnel, alimente les trajectoires permettant de combler les fractures sociale, citoyenne et territoriale.



Le développement, un « voyage au long cours »

SIGLES ET ACRONYMES :

Crefop : Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.
Comuta : Comité des mutations.
CTAP : conférence territoriale de l'action publique.
CriES-R : Comité régional de l'information économique et statistique de La Réunion.

Sar : schéma d'aménagement régional.
SRPO :
SRDÉil : schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation.
Srit : schéma régional des infrastructures de transport.
PPE : programmation pluriannuelle de l'énergie.

Codév : Comité de développement.
Comax : Comité de maximilisation.
Coop :
DLP : démocratie locale permanente.

Conception et réalisation :
Céser Réunion, janvier 2022, v1.

2.1.

Figure 2. Le développement, un « voyage au long cours »

PREMIÈRE PARTIE

SYNTHÈSE



TRAJECTOIRE FINANCIÈRE

Le CESER salue la possibilité d'analyser les O.B. au regard du P.P.I./P.P.F. C'était une attente répétée du conseil. Il se félicite de la volonté de la mandature d'avoir une trajectoire maîtrisée de ses dépenses et sa communication claire aux partenaires externes, institutionnels et financiers pour les années à venir. Il note la mise à disposition d'éléments explicatifs de la construction du P.P.I./P.P.F.

Il préconise son suivi par la mise en place d'un tableau de bord présentant les objectifs et les indicateurs de réalisation, de suivi et d'impact attendants.

Cf. pages suivantes.

Le rapport sur les O.B. se caractérise par les grands agrégats suivants :

- des dépenses réelles de fonctionnement (D.R.F.) qui évoluent à 1,2% (hors PACTE) en moyenne ;
- des dépenses réelles d'investissement (D.R.I.) à 270 M € (hors N.R.L.) en moyenne ;
- une capacité de désendettement inférieure à 9 années sur toute la période ;
- un taux d'épargne brut supérieur à 25 %.

Le CESER constate que la maîtrise explicite de l'endettement et des dépenses :

- maintient le niveau des dépenses de fonctionnement au-dessus de celui des dépenses d'investissement ;
- ralentit les dépenses d'investissement nécessaires au développement du territoire ;
- entraîne une prudence dans la définition des priorités de la mandature.

Années	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
P.P.I. (en M €)	433	265	319	369	471	439	366	340
P.P.F. (en M €)	466	429	431	438	428	431	431	441
Ratio	0,93	0,62	0,74	0,84	1,10	1,02	0,85	0,77

*Figure 3. Plan pluriannuel d'investissement (P.P.I.) et plan pluriannuel de fonctionnement (P.P.F.).
Ratio des dépenses d'investissement / des dépenses de fonctionnement.*

PPI	2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030		TOTAL	Financement 2023-2030				
	En millions €																		Europe	Etat, Autres intervenants	FCTVA	TOTAL
En millions €	433	265	319	369	471	439	366	340	3 002									375	1 889	292	2 556	
Infrastructures & Bâtiments	48	52	70	64	61	62	50	71	477									73	296	65	433	
<i>Constructions de lycées</i>	3,9	9,0	21,3	21,8	20,6	14,1	11,3	18,0	120													
<i>Réparation, maintenance des lycées</i>	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	5,0	5,0	37													
<i>Réhabilitation des lycées</i>	3,3	3,2	2,6	2,1	2,0	2,3	4,7	25,2	45													
<i>Equipements sportifs (CREPS, Gymnase...)</i>	2,2	2,2	1,7	15,6	18,0	13,4	0,3	0,3	54													
<i>Mise aux normes, accessibilité PMR</i>	9,9	9,2	8,5	1,8	1,5	6,8	10,1	13,1	61													
ARDA	0,4	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2													
<i>Bâtiments administratifs</i>	2,7	3,2	6,1	2,2	0,2	0,8	0,8	0,8	17													
<i>Construction de centres de formation</i>	3,6	2,2	2,7	3,9	4,2	4,8	6,6	3,6	32													
<i>Réhabilitation/Subvention aux centres de formation</i>	1,9	1,7	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	6													
<i>Rénovation énergétique des lycées</i>	11,1	9,0	11,1	5,1	0,6	0,6	0,6	0,6	40													
<i>Bâtiments/éqpts culturels et sportifs</i>	4,0	4,0	10,3	5,6	7,6	13,7	9,0	2,7	57													
<i>Transports - Gares routières</i>	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	8													
Nouvelle Route du Littoral	130	29	35	50	165	175	155	105	844									26	362	87	475	
Routes et Transports	107	90	134	176	168	123	85	87	968									175	1 045	131	1 351	
<i>Opérations Transports</i>	13,6	9,3	31,7	66,2	80,7	44,6	16,5	6,5	269													
<i>Gestion & Exploitation du réseau routier</i>	33,2	36,0	33,0	34,0	31,5	34,0	31,5	33,5	267													
<i>Développement et optimisation du réseau</i>	47,8	35,8	44,8	69,0	43,1	38,3	32,0	37,6	348													
<i>Acquisition de bus cars jaunes</i>			16,8		6,0			3,9	27													
<i>Autres aménagements (voies vélo, pistes forestières...)</i>	12,6	8,6	7,6	6,6	6,2	5,7	5,1	5,1	58													
Aménag. Dev. Durable et Energie	31	25	24	22	21	20	21	21	185									32	8	0	40	
<i>Energie</i>	14,3	17,8	17,7	15,0	14,9	14,9	14,9	14,7	124													
<i>Déchets</i>	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	7													
<i>Eau</i>	1,9								2													
<i>Biodiversité</i>	0,6	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	3													
<i>Risques Naturels</i>	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	2													
<i>Recherche agronomique & INFRA 3P</i>	1,5	1,4	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	14													
<i>Aménagement du territoire</i>	9,1	4,6	3,5	4,2	2,9	2,4	2,7	3,4	33													
<i>Divers projets</i>	2,1								2													
Actions Economiques	38	26	26	26	25	25	23	27	217									61	46	0	107	
<i>Pêche, Economie bleue</i>	3,3	3,5	3,2	3,5	3,4	4,0	2,4	2,9	26													
<i>Economie (aides entreprises, ESS, Tourisme, ingénierie financière)</i>	24,6	12,1	12,2	11,9	11,8	11,1	10,9	14,3	109													
<i>Innovation, Développement numérique</i>	10,5	10,2	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1	81													
Formation Prof. et Education	26	23	23	24	24	25	23	22	189									7	101	6	114	
<i>Formation professionnelle - Apprentissage</i>	7,8	4,4	3,5	3,6	3,5	3,6	3,6	3,7	34													
<i>Education (secondaire/supérieur)</i>	18,4	18,7	19,0	20,3	20,4	20,9	19,3	18,5	155													
Culture, Sport et Mobilité	5	5	4	4	4	4	4	4	34									2		0	2	
Plan de Relance Régionale et Egalité des Chances	16,2	13	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	31													0
ADMINISTRATION GENERALE	31,4	3,1	2,8	2,8	2,8	5,3	5,1	2,8	56									0,2	31,6	3,1	35	
<i>Logistique</i>	6,44	1,70	1,40	1,39	1,39	3,84	3,64	1,34	21										15		15	
<i>Système Information</i>	1,6	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	9									0,2			0,2	
<i>Communication</i>	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	2													0
<i>Assemblée</i>	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,4													0
<i>Patrimoine</i>	23,1	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	23										16	3	20	
hors NRL	303	236	284	319	306	264	211	235	2158									350	1 527	205	2081	

PRINCIPALES OBSERVATIONS DU CESER SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le CESER prend note de la volonté de maîtrise de l'endettement de la collectivité. Les éléments présentés laissent à penser un retour au niveau d'endettement de 2010 aux alentours de 2037. L'extinction de l'encours de la date est envisagée à compter de 2060.



La Présidente de la Collectivité régionale, rappelle d'ailleurs la nécessité induite par la conjoncture budgétaire et financière de procéder à des arbitrages, réfléchis sur la pluri-annualité.

Le CESER prend la mesure des efforts envisagés.

Par ses écrits, il relaie l'expression de ses membres qui attendent de l'exécutif régional une visibilité à moyen terme, préalable nécessaire aux acteurs locaux afin qu'ils puissent répondre dans de bonne condition au levier de la commande publique.

Compte tenu de son rôle d'entraînement du tissu économique, il apparaît pertinent au CESER que la Collectivité régionale puisse préserver une marge d'investissement significative.

Le CESER propose que :

- la collectivité régionale adopte une approche budgétaire identifiant séparément les éléments de son budget qui relèvent du droit commun, de ceux qui s'inscrivent dans une trajectoire de convergence spécifique au territoire et d'équité vis-à-vis des régions métropolitaines (N.R.L. + continuité territoriale) ;
- ces investissements extraordinaires devraient relever de financements spécifiques relevant des programmes de convergence. Sur ce plan, le CESER encourage la collectivité régionale à solliciter le soutien renforcé de l'État, notamment lors des négociations des contrats de convergence qui interviendront en 2023.

Pour ce faire, le CESER recommande que les stratégies envisagées puissent s'inscrire dans le temps long et être discutées dans le cadre de la **conférence territoriale de l'action publique (C.T.A.P.)**.

Parallèlement afin d'éclairer les choix au regard des enjeux de territoire, de ses spécificités et de ses retards, le CESER rappelle le travail collaboratif ayant permis la mise en place des indicateurs de références du territoire au regard de ces différentes trajectoires de développement (démographie, alimentaire etc.).

Le CESER encourage la mise à jour annuelle de ces indicateurs dans le cadre des travaux partenariaux du Comité régional de l'information économique et statistique de La Réunion (CRIES-R) afin que ce suivi accompagne cette discipline budgétaire et puisse conforter les choix de l'exécutif régional.

Enfin le CESER rappelle son souhait de poursuivre les travaux d'expérimentation des méthodologies des mesures d'impact des politiques publiques. Ce travail mené en concertation entre le CESER et la collectivité territoriale (C.T.) pourraient permettre de disposer d'outils novateurs permettant d'évaluer les impacts, éco, sociaux et environnementaux en amont des décisions d'engagement des projets.

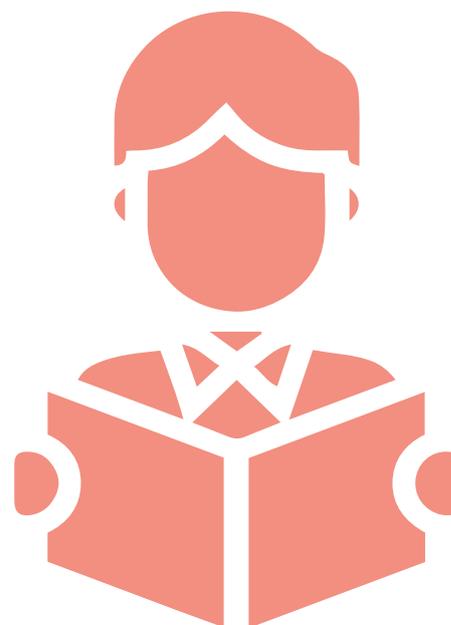


DEUXIÈME PARTIE

**PRÉSENTATION PAR AXE
DE LA MANDATURE DES
AVIS DES COMMISSIONS**

AXE 1. LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE

AVIS DE LA COMMISSION « FORMATION, ÉDUCATION ET RECHERCHE »



La Réunion, en raison notamment de ses spécificités et de ses retards structurels, est aujourd'hui plus que jamais confrontée à un « Défi Éducatif sur son Territoire ». Défi qu'il faudra relever pour emmener chaque jeune au maximum de ses potentialités afin que ces adultes de demain puissent être les citoyens ancrés dans leur société, en pleine conscience de leurs droits et devoirs, avec les mêmes chances que leurs homologues de l'hexagone.

La commission partage le diagnostic du Conseil régional quant au portrait socioéducatif de la Réunion et le rejoint quant à l'enjeu de l'éducation, « seul levier collectif pour dessiner un avenir meilleur en faveur de l'ensemble des réunionnais dont 30% ont moins de 20 ans »

Les orientations définies dans l'axe 1, lui-même qualifié de pierre angulaire de la mandature, devront se traduire dans les montants alloués lors de la présentation du budget primitif .

Une politique éducative ambitieuse

La commission prend acte de :

« la continuité du projet de construction, rénovation et entretien des lycées dont la projection de 80 % de réalisation du projet en 2022 n'a pas été atteinte et a été redéfinie à 66 % en 2023 ;

« la volonté de renforcement des moyens humains et des compétences des agents afin d'offrir aux jeunes réunionnais et équipes éducatives les meilleures conditions de travail et de transmission des compétences » ;

« l'objectif de mettre en place de nouvelles formations pour les prochaines rentrées scolaires correspondant aux quinze secteurs d'emplois prioritaires identifiés » (p.22).

La commission préconise qu'au-delà du renforcement annoncé du partenariat de la collectivité avec le monde économique, une concertation étroite avec le rectorat soit développée sur ces secteurs identifiés mais également pour s'assurer de la transition à effectuer pour les formations « moins porteuses ».

« L'encouragement à la persévérance scolaire avec des outils diversifiés, notamment avec la proposition d'augmenter le nombre de micro-lycées pour favoriser le retour à l'école des jeunes volontaires en décrochage. »

La commission préconise une communication institutionnelle sur l'état d'avancement du projet d'augmentation du nombre de micro-lycées.

La commission note aussi le souhait d'ouverture d'unités de formation par apprentissage dans les lycées avec une mixité des parcours et des publics, ce qui se fait déjà dans l'enseignement agricole avec des résultats très positifs.

« La prochaine mise en place d'une commission régionale de lycéennes et lycéens afin de coconstruire avec les élèves, à travers une démocratie participative, des actions en faveur de leurs besoins et projets. Cette démarche favorise l'engagement citoyen et la prise de responsabilité. »

La commission préconise que le CAVL (conseil académique de vie lycéenne) soit associé à la démarche de mise en place de la future Commission Régionale de lycéennes et lycéens.

Le CESER salue le volontarisme de la collectivité pour réduire les inégalités sociales au sein des établissements d'enseignement par :

- la gratuité des manuels scolaires ;
- la généralisation du cartable numérique, à ce propos, la commission préconise qu'un bilan soit fait auprès des usagers (élèves et équipes pédagogiques) et des familles sur l'expérience menée depuis la rentrée 2022 ;
- la mise en place du « repas à 1 euro dans les restaurants des lycées » pour les situations précaires ;
- le dispositif de lutte contre la précarité mensuelle (distribution gratuite de protections). La commission rappelle à nouveau le problème récurrent de l'insécurité dans les toilettes des collèges et lycées qui amènent les jeunes filles à ne pas les fréquenter de la journée entraînant ainsi des problèmes de santé.

Investir dans l'enseignement supérieur et la recherche

Le CESER prend acte de :

- la volonté de créer une direction de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante afin d'établir une organisation adaptée et se doter d'outils de pilotage et de suivi avec :
- un contrat pluriannuel d'objectifs de moyens et de performance entre chaque opérateur partenaire de la stratégie régionale de l'enseignement supérieur et la collectivité régionale ,
- la mise en place d'un schéma régional de la vie étudiante en partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués, qui visera l'amélioration des conditions de vie et facilitera la connectivité numérique ;
- l'élaboration d'un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) qui succèdera au schéma régional de l'enseignement des formations supérieures et de la recherche de La Réunion (SEFORRE), à déployer à l'horizon 2030 ainsi que la stratégie régionale vers une spécialisation intelligente sociale et soutenable (S.5)

Toutefois, la création de cette nouvelle structure interne à la collectivité, qui servira d'appui à la mise en oeuvre des schémas stratégiques de la collectivité en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de vie étudiante (le SRESRI par exemple), ne doit pas occulter la nécessité d'actions concrètes, disposant des moyens adéquates et d'indicateurs d'évaluation afin de permettre une amélioration progressive. De plus, il sera important de veiller à ce que la nouvelle structure dispose de compétence qui ne soit pas en interférence avec celles d'autres institutions et notamment l'Etat s'agissant par exemple de la vie étudiante.

Dans ce cadre, il est fondamental que le SRESRI puisse donner lieu à une concertation large, avec l'ensemble des acteurs concernés et chacun dans leurs périmètres d'expertise. Il est aussi indispensable que le schéma stratégique se décline en objectifs et actions concrets et que



l'ensemble de ces actions dispose d'une allocation de moyens à la hauteur des enjeux et des besoins. Le CESER a, à de multiples reprises, demandé à la collectivité d'avoir une visibilité globale sur les moyens alloués mais elle n'a pas encore été en mesure d'apporter une réponse adaptée à cette requête. Cela rend donc difficile l'appréciation de la concrétisation de la volonté politique affichée par la collectivité ainsi que l'évaluation associée.

Concernant la Recherche scientifique sur le territoire, levier essentiel pour permettre son rayonnement et sa reconnaissance au plus haut niveau, la collectivité veut poursuivre le travail d'accompagnement des porteurs de projets, notamment par l'utilisation des fonds européens. Or, actuellement, de nombreuses difficultés sont signalées par de multiples opérateurs sur les retards conséquents pris par la collectivité régionale pour verser les contributions financières aux opérateurs qui portent des projets sur fonds européen de développement régional (FEDER), alors qu'ils les ont préfinancés. La clôture du programme européen 2014-2020 devant se faire dans le courant de l'année 2023, des versements trop tardifs risquent de compromettre le bon déroulement des projets et de mettre en difficulté les opérateurs. Les solutions à cette problématique récurrente devront être proposées

rapidement car le risque d'un dégageant d'office, ce qui serait une première pour La Réunion, ne peut pas encore être écarté et doit absolument être évité.

Sur la question des contrats d'objectifs et de moyens, la collectivité devra être en mesure de les mettre en œuvre dans des délais compatibles avec les engagements des opérateurs et de donner une lecture pluriannuelle des moyens à allouer. Elle devra également arbitrer les différents projets proposés. Ceci dans le cadre d'une contractualisation qui devra nécessairement inclure de multiples acteurs et paramètres.

Sur la question des infrastructures d'enseignement supérieur et de recherche, la commission note la volonté du conseil régional d'un accompagnement dans le cadre notamment de la programmation des fonds européens 2021-2027.

La commission préconise d'avoir une visibilité sur les opérations qui vont retenir l'attention de la collectivité ainsi que les critères objectifs qui détermineront les arbitrages afférents, afin que les opérateurs puissent inscrire leurs développements en cohérence avec le cadre posé par la collectivité régionale.

Des formations mieux adaptées aux besoins du territoire et de la population

Le CESER insiste une fois encore sur le rôle du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), instance quadripartite co-présidée par le Préfet et la présidente de Région dans la coordination des politiques d'emploi, de formation et d'orientation.

Le CESER note avec satisfaction la reprise par la Région du PRIC, plan régional d'investissement dans les compétences, annoncée fin 2021 renouvelé avec l'Etat en mars 2022 et rappelle que ce dispositif est le support d'une étude tripartite d'évaluation financée par l'AFD, demandée par le Conseil Régional et dont le CESER est le maître d'œuvre.

Par ailleurs afin de proposer de véritables parcours de formation aux Réunionnais, le CESER renouvelle sa préconisation de mettre en place un service d'intérêt économique général (SIEG) déjà prévu dans le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (C.P.R.D.F.O.P.) 2018-2022 ou a minima des appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui permettraient aux acteurs du terrain d'avoir l'initiative et de proposer des actions en fonction du contexte.

Un point particulier sur l'orientation

La loi avenir professionnel a transféré aux régions la compétence d'élaboration de la documentation d'information de portée nationale et régionale. Elle permet également aux régions d'organiser des actions d'information en milieu scolaire et universitaire.

La commission préconise que soit mis à disposition des collèges et lycées des outils d'aide à la construction d'un parcours d'orientation sous forme de kits ou de malles, au-delà des actions d'information déjà mises en place par le conseil régional en direction de tout public comme la caravane de la jeunesse.

Par ailleurs, le CESER note la volonté de la collectivité d'accélérer le déploiement du SPRO, dispositif issu de la loi sur la formation professionnelle de 2014, et de labelliser un nombre plus important de structures et attend avec intérêt la réalisation de la première maison de l'orientation prévue en 2023

La commission préconise que le CESER soit concerté lors des prochaines réactualisations des divers documents stratégiques et opérationnels en lien avec l'éducation, la formation et la recherche (C.P.R.D.F.O.P., schéma régional des formations sanitaires et sociales - S.F.R.S.S., SRESRI, ...).



LA COMMISSION PRÉCONISE :

Sur la thématique éducation :

- qu'au-delà du renforcement annoncé du partenariat de la collectivité avec le monde économique, une concertation étroite avec le rectorat soit développée sur les 15 secteurs d'emplois prioritaires identifiés mais également pour s'assurer de la transition à effectuer pour les formations "moins porteuses" ;
- une communication institutionnelle sur l'état d'avancement du projet d'augmentation du nombre de micro-lycées ;
- que le conseil académique de vie lycéenne (C.A.V.L.) soit associé à la démarche de mise en place de la future commission régionale de lycéennes et lycéens
- en ce qui concerne la généralisation du cartable numérique, qu'un bilan soit fait auprès des usagers (élèves et équipes pédagogiques) et des familles sur l'expérience menée depuis la rentrée 2022 ;

Sur la thématique enseignement supérieur et recherche

- d'avoir une visibilité sur les opérations qui vont retenir l'attention de la collectivité ainsi que les critères objectifs qui détermineront les arbitrages afférents, afin que les opérateurs puissent inscrire leurs développements en cohérence avec le cadre posé par la collectivité régionale ;

Sur la thématique formation :

- afin de proposer de véritables parcours de formation aux Réunionnais, de mettre en place un SIEG déjà prévu dans le C.P.R.D.F.O.P. 2018-2022 ou a minima des AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) qui permettraient aux acteurs du terrain d'avoir l'initiative et de proposer des actions en fonction du contexte ;

Sur la thématique orientation :

- que soit mis à disposition des collèges et lycées des outils d'aide à la construction d'un parcours d'orientation sous forme de kits ou de mallettes, au-delà des actions d'information déjà mises en place par le conseil régional en direction de tout public comme la caravane de la jeunesse ;

Sur la thématique démocratie régionale :

- que le CESER soit concerté lors des prochaines réactualisations des divers documents stratégiques et opérationnels en lien avec l'éducation, la formation et la recherche (CPRDFOP, SFRSS, SRESRI, ...).

AXE 1. LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE

AVIS DES COMMISSIONS « QUALITÉ DE VIE, CULTURE ET SOLIDARITÉ » ET « FORMATION, ÉDUCATION ET RECHERCHE »



En introduction de leur avis, les commissions « qualité de vie, culture et solidarité » et « formation, éducation et recherche » remercient les services du Conseil régional pour leurs présentations des orientations budgétaires 2023 et du plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2023-2030.

Les commissions suggèrent :

- une transmission anticipée des documents pour améliorer la qualité de l'analyse des organes consultatifs de la Région;
- la participation des élus et élus aux auditions pour que les questions de fonds puissent davantage être mises en discussions.



Les commissions prennent acte :

Sur la thématique solidarité / inclusion, que le dispositif « emplois-verts » n'a pas suivi la trajectoire annoncée dans les orientations budgétaires 2022 (1 000 emplois-verts devaient être recrutés), ce dispositif étant en phase de re-définition.

Sur la thématique de lutte contre l'illettrisme (« Pour une île solidaire »), de la signature du plan régional pour la maîtrise des compétences-clés (P.R.2C.) qui remplace le plan 3I. Les commissions notent un renforcement de l'outil Cléa dans les orientations budgétaires (O.B.) ce qui est en cohérence avec sa présence dans le P.R.2C. Dans cette dynamique de relance de la lutte contre l'illettrisme, les commissions constatent le projet de mettre en place des centres de ressources avec les communes et les C.C.A.S. Dans ses précédents avis, le CESER appelait le Conseil régional à s'appuyer sur l'éducation populaire dans cette optique. D'ailleurs, les commissions s'étonnent et regrettent que l'expression même d'éducation populaire ait disparu du document des orientations budgétaires 2023. D'autant que les orientations budgétaires 2022 affirmaient : « *Le soutien à l'éducation populaire s'inscrira également dans cet objectif de réduction des inégalités pour permettre à tous un égal accès au savoir, à l'éducation et à l'émancipation.* » (p. 25 / 179 dans la partie 3).

LES COMMISSIONS AVAIENT PRÉCONISÉ

Sur la thématique démocratie régionale

- un recours plus systématique à la C.T.A.P. élargie pour plus de coordination des politiques publiques locales grâce à une gouvernance partagée qui donnerait corps à la démocratie régionale;
- l'évaluation obligatoire des mesures financées en utilisant des indicateurs d'impact.

Sur la thématique jeunesse, de relancer l'éducation populaire pour renforcer l'égalité des chances et mieux lutter contre le décrochage scolaire, l'illettrisme et la déshérence des jeunes à La Réunion.

Sur la thématique culture, la création d'un office public de la langue régionale de La Réunion afin de promouvoir le créole réunionnais et d'en favoriser l'enseignement.

Sur la thématique sport, le soutien aux dynamiques de sport santé bien-être sur le territoire pour lutter contre les fléaux de la sédentarité, du surpoids et du diabète.

Les commissions saluent :

Sur la thématique démocratie régionale, la tenue prochaine de la C.T.A.P. dont elles appellent de leurs vœux qu'elle devienne un véritable outil de gestion et de concrétisation de la gouvernance partagée au delà d'être une obligation réglementaire.

Dans le domaine de l'égalité des chances et de la jeunesse

- l'enclenchement du dispositif « billet de ressourcement » qui vise à faciliter le retour des étudiants sur l'île après leurs études, notamment, en venant faire leurs stages pratiques à La Réunion;
- la poursuite des efforts de la collectivité pour la mobilité professionnelle des jeunes (notamment avec l'accompagnement à l'embauche au Québec).

Sur la thématique santé, le travail partenarial réalisé par le Conseil régional lors de la Conférence régionale de la santé et de l'Autonomie, avec l'Agence régionale de la santé (A.R.S.) et les divers acteurs de la santé.

Dans le domaine de la culture la création d'un institut public du créole réunionnais (p.57) ;

En matière de continuité territoriale

- l'aboutissement des négociations avec LADOM (l'État) pour la prise en charge des billets d'avion des Réunionnais devant voyager vers la métropole;
- l'effort de coordination de la collectivité régionale en matière de continuité funéraire avec le conseil départemental.

LES COMMISSIONS PRÉCONISENT :

Sur la thématique égalité des chances, lutte contre l'illettrisme et jeunesse

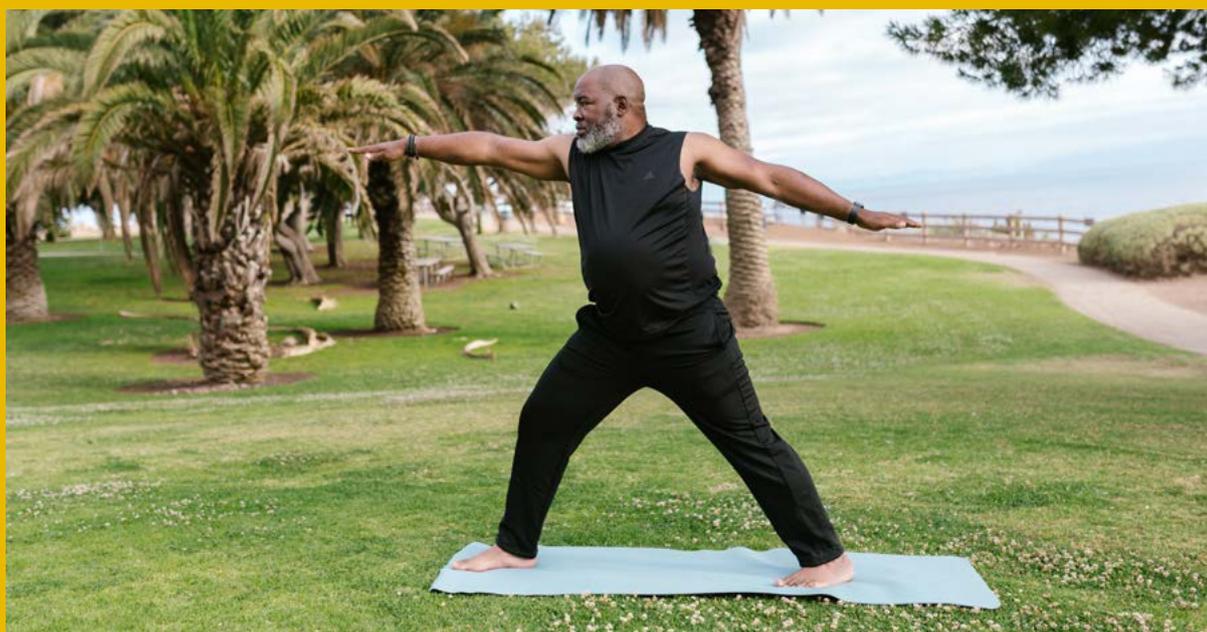
PRÉCONISATION 1.

Que le CESER soit identifié par le Conseil régional comme parties prenantes à l'évaluation du P.R.2C. En effet, « *La loi NOTRe du 7 août 2015 confère aux CESER la mission de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales* »¹.

PRÉCONISATION 2.

Que le Conseil régional se dote d'un plan régional de l'éducation populaire (PREP) à articuler avec le P.R.2C. et la charte des engagements réciproques de La Réunion entre l'État, les collectivités territoriales signataires et le Mouvement associatif de La Réunion (MAR) signée en 2017. Ce PREP serait à co-construire avec le CESER, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (C.C.E.E.) et les divers acteurs de l'éducation populaire (CRAJEP, associations, etc.) afin qu'il soit le plus ancré possible dans les réalités du terrain.

1. CESER de Normandie, Les CESER et la contribution à l'évaluation des politiques publiques régionales, « [Les CESER et la contribution à l'évaluation des politiques publiques régionales](#) », janvier 2017 (dernière consultation le 17 oct. 2022).



PRÉCONISATION 3.

Que, sur la lutte contre le décrochage scolaire, le Conseil régional coordonne l'intensification des efforts pour qu'ils deviennent effectifs dès le plus jeunes âges (cf. les préconisations sur les 1000 premiers jours du rapport T.D.E.² et le rapport sur le décrochage scolaire³).

Sur la thématique démocratie régionale

PRÉCONISATION 4.

D'inclure les conseils consultatifs (le CESER et le C.C.E.E.) dès la phase d'élaboration des nouveaux schémas et autres documents stratégiques, conformément à l'intention du Conseil régional de faire vivre la démocratie participative ;

Sur la thématique sport

PRÉCONISATION 5.

De créer une commission « sport santé bien-être » à l'occasion de la future C.T.A.P. afin de coordonner l'effort de l'ensemble des collectivités locales pour promouvoir la prévention santé par le sport et l'activité physique ;

Sur la thématique santé

PRÉCONISATION 6.

De se saisir du rapport du CESER de 2022 « Prévention santé à La Réunion : nouveau regards et plus-values d'une approche mieux territorialisée » et ses douze préconisations pour faire avancer cette cause et améliorer la qualité de vie de la population réunionnaise.

2. « Faire de La Réunion du Millénaire un Territoire de Citoyenneté Positive et un Territoire de Défi Éducatif », contribution du CESER de La Réunion de juillet 2020 (dernière consultation le 25/10/2022).
3. « La prévention et la lutte contre le décrochage : un enjeu pour la société réunionnaise », Rapport du CESER de La Réunion, décembre 2017 (dernière consultation le 25/10/2022)

AXE 2. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

AVIS DE LA COMMISSION « ÉCONOMIE, EMPLOI ET INNOVATION »



La commission « économie, emploi et innovation » tient à remercier les équipes de la D.G.A.E.I. pour la qualité de la présentation de ces deuxièmes orientations budgétaires (O.B.) pour la mandature. L'exercice précédent s'était inscrit dans un contexte marqué par les crises successives, sociales et sanitaires. L'exercice de cette année a dû intégrer de nouvelles difficultés avec une logistique maritime dégradée depuis plusieurs mois, une guerre entre la Russie et l'Ukraine ayant eu des répercussions en termes de pénuries de marchandises, des tensions inflationnistes jamais égalées depuis plus de vingt ans avec des hausses du prix de l'énergie.

Ces nouvelles problématiques conjoncturelles ont accentué les enjeux et problématiques structurelles que La Réunion doit surmonter : transition écologique, souveraineté / ancrage territorial, l'activité et l'emploi et son corollaire qu'est le pouvoir d'achat. Cette situation a également mis en évidence une plus grande nécessité de démocratie régionale et de solidarité, nécessaires pour construire la nouvelle économie planifiée par la mandature régionale dans cet axe 2, « *Le développement économique par l'ouverture à de nouveaux horizons et l'innovation* ».



Activité et emploi, pouvoir d'achat

En 2021 à La Réunion, le taux d'emploi est de 49%⁴ contre 67 % au niveau national. Cependant, la hausse de création d'emplois en 2021 est la plus forte depuis dix ans, notamment grâce au développement des micro-entreprises et de l'apprentissage. Le taux de chômage baisse, et atteint 18 % de la population active, niveau historiquement bas. Pourtant le territoire connaît un paradoxe fort entre un taux de chômage élevé et des métiers très en tension. Dans son enquête de besoins en main d'œuvre en 2022⁵, Pôle emploi indique que sur près de 38 370 projets de recrutements, un sur trois rencontre des difficultés à recruter, soit quelques 10 000 postes dont le niveau de diplôme requis n'est pas forcément très élevé. La commission relève l'urgence d'analyser deux éléments fondamentaux :

- le rapport au travail (aspirations des personnes qui ont évolué, enjeu majeur du sens au travail, souci des valeurs sociétales des employés dans le choix de leur travail, équilibre vie professionnelle-vie privée);
- le rapport entre la rémunération du travail et les revenus de prestations sociales comme les revenus de remplacement, tout en rappelant que la rémunération du travail devrait être dopé pour améliorer l'attractivité du travail⁶;

Elle réitère⁷ son regret, en ce qui concerne la politique régionale, d'absence d'indicateurs d'impact sur l'emploi et donc d'absence de visibilité claire de stratégie en la matière.

Soutien aux entreprises

La commission prend acte que l'année 2023 sera marquée à la fois par le déploiement de la nouvelle stratégie économique issue du S.R.D.E.I.I. en cours d'élaboration ainsi que par la mise en œuvre des nouvelles fiches actions du programme opérationnel (P.O.) FEDER 2021-2027.

Elle se félicite de l'objectif du Conseil régional de repenser l'accompagnement des entreprises avec notamment la mise en place, comme préconisé par le CESER⁸, de conventions pluriannuelles d'objectifs, de moyens et de performances.

La Commission avait noté sur les O.B. 2022, les contraintes budgétaires qui s'imposaient au Conseil régional et constate, au regard de la logique d'assainissement des comptes permettant d'envisager un retour à une capacité de désendettement inférieure à 9 ans, que, dans la poursuite de cette logique, la collectivité préconise fortement le recours aux fonds européens. La commission tient à souligner au vu de la structuration du tissu d'entreprises, composé en très grande partie de très petites entreprises (T.P.E.) et de petites et moyennes entreprises (P.M.E.), que cette approche de financements par des dispositifs européens peut s'avérer très complexe et peu soutenable en termes de trésorerie. De surcroît, elles vont devoir éprouver de nouvelles problématiques liées à l'augmentation du coût de leur énergie et des intrants, aux difficultés d'approvisionnement, aux difficultés d'embauches, etc. Elle prend cependant note de la volonté du Conseil régional d'avoir recours à ses fonds propres pour résoudre le problème. Elle sera vigilante quant à la ventilation des aides qui sera opérée lors du B.P. entre fonds européens et fonds propres et elle invite le Conseil régional à revoir la répartition prévue

4. INSEE, « Enquête emploi 2021 à La Réunion », 18 août 2022.

5. <https://statistiques.pole-emploi.org/bmo/geo?fa=04&fb=974&le=0&nc=0&pp=2022&ss=1>

6. <https://www.strategie.gouv.fr/publications/metiers-2030>

7. Avis du CESER sur les orientations budgétaires 2022 du Conseil régional, page 65.

8. *Ibid*, page 58.

entre ces deux fonds prévus pour le soutien aux entreprises.

La Commission prend acte de la création d'un fonds de fonds avec de nouveaux outils financiers. Néanmoins, elle rappelle que l'évaluation *ex ante* des instruments financiers faite en 2022 avait révélé qu'il y avait un gap de financement de 140 à 154 millions d'euros, en particulier au niveau des TPE, et ce par rapport au fond de la Financière Région Réunion doté de 50 millions d'euros. Aussi, elle estime qu'*a minima* le fond devrait être porté à 300 millions d'euros en s'appuyant sur un mix public-privé afin d'assurer une « Réunion ambitieuse, résiliente et souveraine ». La Commission tient à souligner la vigilance à avoir pour assurer une bonne continuité lors de la transition entre ces deux fonds.

La commission invite le Conseil régional à s'interroger sur la combinaison ou la complémentarité possible entre le programme opérationnel et le programme COSME⁹ 2021-2027 intégré au *single market programme*¹⁰. Ce programme est doté d'un budget de 4,2 milliards d'euros, l'un des objectifs est justement de renforcer la compétitivité des entreprises de l'Union européenne, notamment les P.M.E. par un soutien financier, administratif, technologique et entrepreneurial.

Attractivité du territoire et internationalisation

La commission prend note de :

- l'évolution de la Maison de l'export vers celle de la création d'une Agence de l'internationalisation ;
- la nouvelle répartition des missions entre Nexa qui conserve le volet développement économique, d'une part et le renforcement du pilotage de la stratégie S.5 avec la création d'une structure dédiée à savoir l'Agence régionale de l'innovation d'autre part.

Cette démarche lui semble appropriée pour assurer la séparation des fonctions de pilotage d'une stratégie de celles de sa mise en œuvre, ce qui devrait par ailleurs permettre un meilleur travail d'évaluation *in itinere*, *ex post* et en conséquence d'ajustements.

La commission se satisfait du renforcement de la gouvernance de l'internationalisation avec la mise en place du Comité stratégique de l'internationalisation des entreprises (COSIE) doublée par la mise en place de conventions cadres d'objectifs, de moyens et de performances avec les opérateurs d'accompagnement à l'étranger.

Le Commission rappelle que pour le CESER¹¹ l'internationalisation des entreprises ne peut se faire qu'au regard d'une stratégie qui permette à la fois leur développement à l'international des entreprises (D.I.E.) comme le développement de l'investissement direct étranger (I.D.E.) porté par une politique d'attractivité du territoire. Par ailleurs, bien que l'accueil des I.D.E. soit source de croissance, d'emplois et d'innovations, il est important de veiller à un examen préalable et à avoir une charte ou des outils de filtrage des I.D.E. pour la protection des intérêts stratégiques

9. *Competitiveness for small and medium enterprises*, programme européen pour la « compétitivité des petites et moyennes entreprises » (traduit de l'anglais).

10. « Programme en faveur du marché unique » (traduit de l'anglais).

11. Avis du CESER sur le budget primitif du Conseil régional de La Réunion, mars 2022, page 32.



Filières prioritaires : économie bleue, agriculture, industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel, tourisme

du territoire, notamment dans le domaine de l'équilibre de la concurrence. Il conviendrait également de veiller à la durabilité de ces investissements, par exemple en imposant la notion de partenariat et de joint-venture avec des entrepreneurs locaux. Par ailleurs la commission s'étonne du manque de données disponibles concernant les I.D.E. et appelle à une meilleure collaboration État – Région en matière de gestion de la donnée.

Concernant les aides aux entreprises, la commission se satisfait des aides en fonds propres permettant l'adaptation nécessaire aux besoins des porteurs de projets à l'international. Elle souligne ainsi l'utilité de cette adaptation et notamment la nécessité de prendre en compte une situation jusque-là non couverte, à savoir le financement des postes de commerciaux basés dans les pays cibles et non pas exclusivement à La Réunion.

Concernant l'aménagement du territoire, la commission réitère le besoin d'une approche plus complète qui va au-delà de la seule gestion du foncier des zones d'activités économique (Z.A.E.), approche qui prendrait la forme d'une déclinaison d'un schéma régional des zones d'activités économiques (S.R.Z.A.E.) qui inclurait des axes de connexion numérique, de mobilité collective et de conciergerie de territoire favorisant le développement des circuits courts.

Concernant les territoires ruraux, les Hauts et les mi-pentes, sujet important en matière de rééquilibrage territorial, la commission relève l'absence à la fois d'objectifs et de cibles. Elle souhaite que très rapidement ces éléments soient définis par le Conseil régional.

Concernant l'économie bleue, la commission relève qu'il s'agit d'une priorité de la mandature et prend acte du lancement prochain de la programmation FEAMPA où le Conseil régional a pris le relais de l'État. Comme le soutien aux entreprises au travers du financement FEDER, elle préconise l'accompagnement des entreprises du secteur par des partenariats avec la mise en place de conventions cadres pluriannuelles d'objectifs, de moyens et de performances. Elle souligne que le volet amont de la structuration de la filière appuyée sur la formation doit être complété par un volet aval consistant à accompagner les petits pêcheurs sur le sujet de la transmission d'entreprise.

Concernant l'agriculture, la commission prend acte que le sujet sera géré par le Département jusque la fin du programme opérationnel 2021-2027 avec un transfert de la compétence au Conseil régional au 1^{er} janvier 2028. Elle comprend la recherche de cohérence avec la durée du P.O. en cours mais suggère dès lors que cette période soit mise à profit pour garantir la continuité du dispositif et préparer les services du Conseil régional à l'accueil de cette nouvelle compétence en matière agricole. Elle prend acte que des discussions se poursuivent sur ce sujet entre les deux collectivités. La commission rappelle¹² que l'un des enjeux clés de l'équilibre du modèle agricole réunionnais repose, aussi,

12. Rapport du CESER, « Enjeux et équilibres de l'économie réunionnaise, pour réussir les mutations socio-économiques et territoriales »

sur la préservation du foncier agricole. Il est important de mettre en œuvre un pacte territorial de performance permettant de protéger et de développer la capacité productive du territoire en maintenant les équilibres entre les filières de production, dans une recherche d'amélioration de la souveraineté alimentaire et de maintien des revenus agricoles. Pour atteindre ces objectifs, l'enjeu sera notamment de reconquérir les surfaces, notamment, en friches du territoire au profit des productions agricoles.

Concernant l'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel, la commission prend acte de l'évolution de l'Agence film Réunion (A.F.R.) vers la création d'une Maison de l'audiovisuel, du cinéma et des jeux-vidéos. Elle se satisfait¹³ des ambitions portées pour le secteur des jeux-vidéo, élément d'attractivité du territoire et d'avenir pour la jeunesse réunionnaise, avec son intégration dans cette nouvelle structure. Elle se satisfait aussi des intentions de professionnalisation et de développement de compétences de la filière. Enfin, elle prend acte de la volonté du Conseil régional de faire évoluer son intervention en coproduction de films afin de générer des recettes pour la collectivité mais surtout de développer la notoriété de la « marque Réunion ».

Concernant la filière du tourisme, la commission rappelle¹⁴ sa contribution « Le tourisme durable, levier d'une rente de qualité territoriale » avec sa préconisation de centrer la stratégie sur un tourisme durable appuyé sur la biodiversité et les aménités hors du commun de notre île avec une offre de « *slow tourisme* », à savoir l'art de voyager tout en prenant son temps, de s'imprégner pleinement de la nature qui entoure les « visiteurs » et de la richesse du patrimoine. D'autre part, la commission soutient le fait de valoriser la biodiversité sous le prisme d'une reconquête de notre territoire qui va au-delà d'une conception de la biodiversité se limitant à la seule préservation et à la protection. Cela peut prendre la forme d'une mise en économie réfléchie de ses atouts, par exemple la possi-

bilité de monétisation de certains accès à des sites touristiques remarquables, comme cela se fait dans et sur d'autres territoires, avec un effet sur la protection de l'environnement, l'emploi et sur la qualité d'un certain nombre de prestations de services associés ou encore des éco-lodges ou hôtels de standing. En particulier, elle estime que dans la zone du volcan, des visites sécurisées doivent se faire lors d'éruptions comme cela se pratiquent en Islande ou à Hawaï. Enfin la Commission invite à une montée en compétence des différents acteurs notamment concernant la maîtrise des langues étrangères et en particulier l'anglais.

Concernant la filière aéronautique, la commission s'interroge sur l'accompagnement de sa structuration initialement indiquées dans les orientations budgétaires 2022 et qui ont désormais disparu. Cette filière porteuse de plusieurs milliers d'emplois et portée par une croissance estimée à 10 % mérite d'être reconsidérée. À ce titre il est nécessaire de rappeler que la feuille de route de l'association Aérotech O.I. fondée dans la perspective de ce développement comportait notamment des projets de formation (Aérocampus), de centre d'excellence et d'essai de drone (CEED), de maintenance (CARMA), un espace de rencontre (Aéroplice) et une démarche de promotion de la culture scientifique (Aérospace).



13. Avis du CESER sur les orientations budgétaires 2022 du Conseil régional, page 63.

14. Rapport du CESER, « Le tourisme durable, levier d'une rente de qualité territoriale ».

Inclusion/solidarité

Économie sociale et solidaire (E.S.S.)

En France, l'E.S.S. emploie 2,4 millions de personnes, soit 14% des salariés et représente 10% du P.I.B. À La Réunion¹⁵ fin 2015, l'E.S.S. représente environ 14 000 associations et 130 000 bénévoles (environ un tiers de la population active contre un quart en France). Elle emploie localement 4,6% des salariés soit 25 700 personnes représentant 21 800 emplois en équivalent temps plein (E.T.P.).

La commission prend acte que l'élaboration de la stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire est prévue pour fin 2022. Elle rappelle la possibilité constructive d'être associée à son élaboration. Elle rejoint la collectivité sur la démarche consistant à introduire et amplifier des clauses sociales dans ses marchés. Concernant le renforcement de filières relevant du champ de l'ESS, elle rappelle¹⁶ les problématiques de vieillissement de la population réunionnaise et préconise également d'accompagner la filière « service à la personne ». Le vieillissement de la population correspond à une caractéristique majeure en matière sociale et sociétale, il constitue par le fait un phénomène de mutation à La Réunion qu'il est urgent d'anticiper¹⁷.

Ancrage territorial et souveraineté

La commission se satisfait des démarches du Conseil régional en vue de favoriser l'ancrage territorial au travers de l'animation d'outils tel que le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER). Elle réitère¹⁸ auprès du Conseil régional sa préconisation de revitaliser la contractualisation de la stratégie du bon achat (S.B.A.) avec des ambitions de clause sociale, de clause environnementale et d'ancrage territorial de la valeur ajoutée (alimentaire, services, etc.). En effet, la mise en oeuvre de la S.B.A. est susceptible de rapporter des bénéfices de maximisation très importants, avec un impact direct sur la création d'emplois et donc du pouvoir d'achat.

15. Étude INSEE, « L'économie sociale et solidaire à La Réunion en 2015 ».

16. Rapport du CESER, « Enjeux et équilibres de l'économie réunionnaise, pour réussir les mutations socio-économiques et territoriales »

17. Contribution du CESER « le défi de tous les acteurs du territoire face au vieillissement de la population réunionnaise »

18. *Ibid*, page 67.

Numérique

L'étude¹⁹ de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) de 2020 a souligné le secteur numérique comme étant un secteur d'avenir, au cœur des plans stratégiques et des projets de développement. L'économie numérique réunionnaise dispose d'atouts grâce notamment aux actions menées par le Conseil régional avec un déploiement massif de la 4G et de la fibre optique. Toutefois la commission rappelle²⁰ que la culture du numérique et la capacité à s'approprier tant les outils que de maîtriser pleinement les usages ne sont pas donnés à tous, en particulier sur un territoire où l'illettrisme et l'illectronisme sont fortement présents. Pour la commission les futurs enjeux du numérique se situent au niveau de l'acculturation au numérique, notamment dans les entreprises comme dans les administrations. La commission se satisfait que les compétences numériques fassent partie des enjeux du nouveau plan régional des compétences clés (P.R.2C.). La commission réitère²¹ par ailleurs sa préconisation d'inclure dans la ré-actualisation du C.P.R.D.F.O.P. les enjeux du numérique de demain (« cybersécurité », « plateforme » de l'économie, etc.). Aussi il est crucial de mettre à disposition des T.P.E. et P.M.E. de véritables compétences de « *managers de la transition numérique*²² », lesquels sauront comprendre et traduire les besoins exprimés par les bénéficiaires.

De manière plus générale la commission rappelle qu'elle a réalisé une contribution spécifique sur la problématique des connectivités dont les préconisations sont pleinement d'actualité et font écho à la notion d'une « *Réunion ambitieuse, résiliente et souveraine* ».



Enfin concernant la démarche de structuration et de valorisation des données *open data* portée par le Conseil régional, la commission préconise l'élaboration d'un guide *Data*²³ traitant des sujets relatifs aux données : gestion, ouverture, obligations juridiques, etc.

19. Étude IEDOM, « *L'économie numérique à La Réunion, une filière d'avenir qui dispose d'atouts et bénéficie d'un contexte favorable* ».

20. Rapport du CESER, « *La Réunion dans un monde en mutation : enjeux de souveraineté de nos connectivités* ».

21. *Ibid.*

22. Avis du CESER sur les orientations budgétaires 2022 du Conseil régional, page 62.

23 https://www.bourgognefranche-comte.fr/sites/default/files/2022-01/Guide_DATA_Region_BFC_web.pdf

Développement durable

La commission rappelle que les deux plus gros postes de consommation d'énergie et donc de leviers de transformation, sont les transports (62,5%) et le bâtiment (23,8%)²⁴. Ces deux secteurs devraient alors concentrer la majorité des efforts en termes de maîtrise de la demande d'énergie et donc de l'impact sur l'environnement. La transformation des modes de vie vers une société plus économe est essentielle pour accélérer la transition énergétique et tous les acteurs publics doivent œuvrer en ce sens. La commission rappelle que la sobriété énergétique reste la pierre angulaire de la maîtrise d'énergie car, comme pour les déchets, l'énergie la plus propre reste celle que l'on ne produit pas.

La commission insiste en conséquence sur l'enjeu fondamental que représente le sujet de la mobilité et du transport d'un point de vue écologique mais aussi économique et social. Elle abonde dans le sens de la montée en puissance de l'utilisation du transport collectif soutenu par la généralisation du libre accès afin de lui donner un avantage compétitif immédiat.

Considérant l'urgence écologique et les objectifs nationaux d'une autonomie énergétique des départements d'Outre-mer à 2030, la commission se satisfait des études sur les énergies renouvelables avec le Plan solaire régional, l'éolien offshore et les énergies renouvelables marines. La commission rappelle²⁵ son avis sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (P.P.E.) avec notamment des préconisations en faveur du développement d'une filière photovoltaïque locale selon une logique de structuration incluant les formations adaptées par un engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC).

Démocratie régionale

Dans la continuité de 2022, la commission prend acte du fait que les orientations de la collectivité s'inscrivent dans une phase de transition avec l'étude et l'installation de nombreuses nouvelles stratégies sur de multiples thématiques. En ces périodes de perpétuelles crises, il serait intéressant de faire remarquer qu'en langue chinoise, le mot crise (*weiji*) est composé de deux caractères signifiant danger et opportunité. De manière similaire le mot crise vient du grec ancien *krisis* signifiant trier, avec en filigrane cette notion de décider. C'est le paradoxe d'une crise, une situation difficile qui permet de saisir de nouvelles opportunités, de rebondir, de prendre des décisions pour anticiper les changements.

À ce titre la commission rappelle au Conseil régional les quatre nécessités qui lui paraissent essentielles dans l'exercice d'élaboration des nombreuses stratégies structurantes pour notre territoire, afin de se saisir de ce moment de structuration pour accompagner la transition vers La Réunion ambitieuse, résiliente et souveraine :

- une nécessité de co-construction non seulement avec les acteurs publics mais également avec les acteurs socio-économiques ;
- une nécessité de cohérence avec les schémas existants et le contexte réglementaire national et européen ;
- une nécessité de coordination, au travers d'espaces d'intelligence territoriale, comme la C.T.A.P. outil de pilotage trop peu utilisé ;
- une nécessité de contractualisation.

24. « Bilan énergétique de La Réunion 2021 », Horizon Réunion, OER, août 2022.

25. « [Avis du CESER sur la programmation pluriannuelle de l'énergie](#) ».

Innovation

La commission note la volonté du Conseil régional de renforcer le volet innovation avec l'adoption en septembre 2022 de la S.5 (stratégie de spécialisation intelligente sociale et soutenable) et de renforcer sa gestion par la création d'une Direction de recherche et innovation ainsi que de l'Agence régionale de l'innovation.

Cette démarche de structuration serait complétée par des outils de pilotage de l'innovation au travers du Comité régional de l'innovation (CRI) et à un niveau infra des Comités régionaux d'innovation territorialisés (CRITER). À l'image des structures d'accompagnement des entreprises, la commission se satisfait de la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs, de moyens et de performances avec les structures d'accompagnement à l'innovation.

La commission constate la poursuite des aides en fonds propres pour les entreprises innovantes à différents stades de croissance, elle préconise cependant que le dispositif soit repensé afin de combler le vide en matière d'accompagnement de la phase de pré-commercialisation intervenant pendant la période la plus à critique pour ce type d'entreprises soit aux alentours des 5-8 ans. Elle souhaite, également, qu'une attention particulière soit apportée sur l'acquisition de brevets qu'ils soient nationaux, européens ou internationaux. Les démarches et les coûts ne sont pas à la portée de nombreuses entreprises, en particulier, des *startups*.

Elle attire l'attention du Conseil régional sur le sujet récent des fraudes aux financements dont les entreprises innovantes peuvent être la cible sur la place internationale lors de leurs démarches en matière de recherche de financements et préconise, dans ce cadre, un accompagnement des entreprises en matière d'information financière voire d'assistance à l'analyse de la légalité des propositions étrangères.

La commission prend acte du renforcement de l'inscription du système régional de recherche et d'innovation dans l'Espace européen de la recherche et de la participation au programme-cadre européen Horizon Europe²⁶ 2021-2027, doté de 95,5 milliards d'euros. Néanmoins elle se questionne sur la mobilisation du programme européen *Invest E.U.*²⁷ destiné à stimuler l'investissement notamment sur les volets que sont la recherche, l'innovation et numérisation, les P.M.E., les infrastructures durables ; lequel devrait représenter 400 milliards d'euros d'investissements supplémentaires sur la même période.

La commission préconise également que les appels à projets (A.A.P.) dans les feuilles de routes du plan d'action de la S.5 et dans le cadre du quatrième plan investissement avenir (PIA4) puissent permettre des projets collaboratifs entre un organisme de recherche et une entreprise afin d'assurer une montée en compétence conjointe et parvenir au développement de nouveaux produits, de procédés ou de services.

26. <https://www.horizon-europe.gouv.fr/>

27. <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20210304IPR99206/le-programme-investeu-pour-des-investissements-strategiques-et-innovants-adopte>

—

La prise de connaissance de l'ensemble des O.B. permet de constater qu'il y a beaucoup de schémas et d'études en cours élaboration. La loi NOTRe de 2015 confère aux CESER la mission de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales. Son application doit aider à tendre vers une démocratie renouvelée, impliquant davantage la société civile. Le CESER renouvelle ainsi sa volonté d'être un acteur de la co-construction des différents travaux en cours d'élaboration.



THÉMATIQUES	TRAVAUX EN COURS D'ÉLABORATION / DE FINALISATION
Fonds européens	Programmes opérationnels 2021-2027 : FEDER, F.S.E.+, INTERREG V, FEAMPA, FEADER.
Économie	Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (S.R.D.E.I.I.).
Attractivité	Feuille de route en cours d'élaboration avec Nexa pour renforcer l'attractivité du territoire. Étude de marketing territorial. Étude stratégique de positionnement de la plateforme aéroportuaire de Pierrefonds.
Internationalisation	Étude sur l'offre exportable. Adaptation de la charte des investissements directs étranger (I.D.E.).
Innovation	Schéma régional de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (SRESRI). Partenariat avec INSEE pour une étude permettant de mesurer l'investissement dans l'innovation dans les T.P.E. réunionnaises. A.A.P. s'inscrivant dans les feuilles de routes du plan d'action de la S.5. A.A.P. pour le plan investissement avenir 4 (PIA 4).
Souveraineté	En attente de l'étude de la Commission océan Indien relative à la connectivité maritime régionale pour définir la position de la collectivité. Définition d'une stratégie de désenclavement maritime, aérien et numérique du territoire. Étude du plan solaire régionale. Étude d'éolien <i>offshore</i> . Étude des énergies marines renouvelables.
Numérique	Étude sur l'état des lieux des câbles optiques sous-marins avec prospective à 10 ans. Nouvelle stratégie numérique appuyée sur une réflexion sur le long terme (2023-2028). Mise à jour du contrat de filière numérique. Mise en œuvre en 2023 des préconisations issues des études réalisées en 2022 dans le cadre de l'aménagement numérique du territoire. Étude sur la digitalisation des particuliers, des ménages et des entreprises pour la période 2022-2025 afin de poursuivre l'appropriation du numérique par les Réunionnais. A.A.P. de la Commission européenne pour la mise en place d'un centre de services dédié à la cybersécurité en étude avec Nexa.
Économie bleue	Stratégie de l'économie bleue dans le prolongement du S.R.D.E.I.I. Schéma régional du développement de l'aquaculture réunionnaise (S.R.D.A.R.). Actualisation du plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche (PROEPP)
Tourisme	Audit de l'écosystème touristique local et évaluation de son efficacité, avec une révision de la priorisation des actions du schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion (S.D.A.T.R.). Déclinaison à l'échelle de chaque office du tourisme du schéma d'accueil et d'information touristique (SADI).
Économie sociale et solidaire	Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire. Étude de la faisabilité d'autres outils de financement des projets associatifs et ceux relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire. Étude permettant de mieux comprendre les freins à la création d'entreprises par les femmes réunionnaises.

Figure 5. Focus sur les programmes, plans et études en-cours tels qu'ils ressortent des O.B. 2023.

La commission avait préconisé :

- des nouvelles modalités de contractualisation avec les structures d'accompagnement publics / privées intégrant les mesures d'impact et d'efficacité des actions soutenues.
- qu'en matière d'internationalisation il soit structuré un volet évaluation du dispositif d'accompagnement à l'international et des actions au bénéfice des entreprises.
- d'asseoir le développement d'un écosystème de la recherche et de l'innovation sur des structures d'accompagnement solides et pérennes avec la mise en place de conventions d'objectifs et de moyens.
- de mettre à disposition des T.P.E. et P.M.E. de véritables compétences de « managers de la transition numérique » en soulignant à cet effet que la prime régionale à l'emploi (P.R.E.) pourrait répondre à cet enjeu.
- que le Conseil régional puisse revitaliser sa contractualisation de la stratégie du bon achat (S.B.A.) avec des ambitions de clause sociale, de clause environnementale et d'ancrage territorial.
- qu'une information des plus complètes soit effectuée vis-à-vis des réunionnais concernant l'octroi de mer. Cette information devait en premier lieu éclairer les consommateurs sur les bénéfices mutuellement profitables (emplois, fiscalité, apprentissage, etc.) et en second lieu, accentuer la prise de conscience de son caractère redistributif au profit des réunionnais en rappelant ses deux fonctions primordiales :
 - un octroi de mer social qui vise à soutenir les actions et les emplois publics ;
 - un octroi de mer économique qui vise à soutenir et développer la production et l'emploi local.

La commission salue :

- la redéfinition du cadre de partenariat avec les opérateurs traditionnels tels que Nexa ou encore les chambres consulaires avec l'établissement des conventions pluriannuelles d'objectifs, de moyens et de performances.
- la mise en place d'une convention cadre d'objectifs, de moyens et de performances avec les opérateurs de l'accompagnement des entreprises à l'international.
- la gestion et la mise en œuvre du plan d'action de la S.5 par la création d'une Direction de recherche et innovation ainsi que de l'Agence régionale de l'Innovation qui viendra en 2023 avec des missions encadrées par une convention pluriannuelle d'objectifs, de moyens et de performances.
- que la P.R.E. soit reconduite en 2023 et qu'elle soit ouverte également aux entreprises du domaine numérique.
- les démarches du Conseil régional en vue de favoriser l'ancrage territorial à travers de l'animation d'outil tel que le SPASER.
- qu'un plan de communication sur l'octroi de mer soit élaboré et ciblant différents publics notamment les consommateurs.
- la mise en place d'un pôle d'information octroi de mer pour un meilleur accompagnement des entreprises.



La commission E.E.I. préconise :

- d'être vigilant quant à la ventilation des aides entre les fonds européens et les fonds propres et elle invite le Conseil régional à revoir la répartition prévue entre fonds européens et fonds propres prévus au soutien aux entreprises ;
- de mettre en place un fond de soutien aux entreprises doté d'un minimum de 300 millions d'euros en s'appuyant sur un mix public-privé ;
- d'élaborer un schéma régional des zones d'activités économiques (S.R.Z.A.E.) ;
- de veiller à un examen préalable et à avoir une charte ou des outils de filtrage des I.D.E. pour la protection des intérêts stratégiques du territoire, notamment dans le domaine de l'équilibre de la concurrence ;
- de veiller à la durabilité de ces investissements, par exemple en imposant la notion de partenariat et de joint-venture avec des entrepreneurs locaux ;
- une mise en économie réfléchie de nos atouts touristiques (par exemple monétisation de certains accès à des sites touristiques remarquables) ;
- une montée en compétence des différents acteurs du tourisme notamment concernant la maîtrise des langues étrangères, en particulier l'anglais ;
- l'accompagnement des entreprises du secteur de la pêche par des partenaires avec la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs, de moyens et de performances ;
- un accompagnement des pêcheurs sur le sujet de la transmission d'entreprise ;
- de reconquérir les surfaces en friches du territoire au profit des productions agricoles ;
- d'accompagner une filière E.S.S. « service à la personne » au vu des problématiques de vieillissement de la population réunionnaise ;
- de revitaliser sa contractualisation du S.B.A. ;
- mettre à disposition des T.P.E. et P.M.E. de véritables compétences de « managers de la transition numérique », lesquels sauront comprendre et traduire les besoins exprimés par les bénéficiaires ;
- l'élaboration d'un guide *Data* traitant des sujets relatifs aux données : gestion, ouverture, obligations juridiques ;
- la généralisation du libre accès des transports collectif ;

- le développement d'une filière photovoltaïque locale selon une logique de structuration de filière incluant les formations adaptés par un engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC);
- d'élargir les aides aux entreprises innovantes en intégrant la phase de pré- commercialisation intervenant dans le moment de vie le plus critique des *start up*, souvent aux alentours des 5-8 ans;
- que les appels à projets dans les feuilles de routes du plan d'action de la S.5 et dans le cadre du plan investissement avenir 4 (PIA 4) puissent permettre des projets collaboratifs entre un organisme de recherche et une entreprise afin de permettre une montée en compétence conjointe et parvenir au développement de nouveaux produits, de procédés ou de services.

AXE 3. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

AVIS DE LA COMMISSION « AMÉNAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE RÉGIONAL »



La commission « aménagement durable de l'espace régional » prend acte du contexte dans lequel s'inscrivent ces orientations budgétaires 2023, soumises à de nombreuses incertitudes liées à une sortie de crise sanitaire et à une guerre en Ukraine impactante.

Pour autant, malgré un contexte budgétaire relativement tendu, les effets de plus en plus marqués du changement climatique doivent alerter sur la nécessité de porter l'axe 3 « *Le Développement durable et la transition écologique par une excellence environnementale* » à travers des signaux forts, permettant de faire de la Réunion de demain un territoire durable. Dans ce cadre, l'année 2 de la mandature est amenée à confirmer les orientations prises et à les décliner sous le prisme d'une vision pluriannuelle, présentée dans la P.P.I./P.P.E. dont la commission salue l'élaboration.

La commission estime que ces orientations s'articulent dans la continuité du budget 2022 et restera attentive à leur traduction au sein du prochain budget primitif 2023.

Logement

S'agissant de la contribution aux politiques en faveur du logement à travers le fonds régional d'aménagement foncier et urbain (FRAFU), la commission note la reconduction du nombre de logements intermédiaires financés, mais regrette l'écart entre la programmation et la réalisation de l'objectif, amené à se reproduire pour l'exercice à venir. Au delà du champ d'intervention ciblé sur les logements intermédiaires, elle partage la nécessité de tenir compte des besoins particulièrement marqués sur la catégorie des logements sociaux et très sociaux et estime ainsi nécessaire d'adapter la répartition annoncée.





Grands travaux concernant le chantier de la nouvelle route du littoral (N.R.L.)

La commission relève l'ouverture partielle du premier tronçon dans le sens Saint-Denis–Grande Chaloupe et la volonté du Conseil régional de pouvoir livrer ce tronçon dans les deux sens pour début 2023. Cette solution transitoire permettra, dans l'attente de la livraison définitive, une meilleure sécurisation et mobilité des Réunionnais lors de leurs déplacements quotidiens.

Elle s'étonne toutefois qu'aucun aménagement cyclable spécifique ne soit prévu d'ici l'achèvement du projet compte tenu de la volonté de proposer une uniformité qualitative entre les deux tronçons. Les modes de déplacements doux sont en effet à encourager, or l'absence de ce type d'aménagement n'est pas de nature à inciter la population à franchir le pas.

La commission note par ailleurs que le reste des travaux de construction du viaduc fait aujourd'hui l'objet du choix du maître d'œuvre et du lancement de nouveaux marchés qui détermineront notamment le procédé de fabrication. Elle prend également acte des autorisations environnementales en cours de délivrance, qui permettront de débloquer les fonds que l'État s'est engagé à verser à travers les accords de Matignon III. La commission est consciente de la charge financière que représente l'achèvement du projet sur les futurs budgets, qui impacte très largement les marges de manœuvre en dépit de

la participation annoncée de l'État au montage financier. Elle souligne que ce soutien national est d'autant plus essentiel compte tenu de la conjoncture actuelle et qu'il doit ainsi permettre de réorienter les investissements vers d'autres chantiers.

À ce titre, elle rappelle la nécessité de disposer d'un budget de convergence et d'un budget de droit commun, afin de différencier l'endettement qui relève d'investissements d'égalité réelle et ceux relevant du droit commun liés aux besoins du territoire, à l'image de la présentation faite dans la P.P.I.

Par ailleurs, ces contraintes impliquent d'informer la population sur les financements nécessaires à cette infrastructure, mais également d'aiguiller de plus en plus de personnes vers les transports en commun, l'intermodalité et le covoiturage.

La commission partage en outre la nécessité de consolider la démarche partenariale afin de faciliter la bonne réalisation de l'achèvement des travaux via un dialogue renforcé entre l'État, le Conseil régional, les acteurs économiques et les représentants de la société civile, que ce soit pour le présent chantier, mais également pour l'ensemble des projets d'aménagement à venir.

La commission préconise à ce titre que la prochaine réunion annoncée de la Conférence territoriale de l'action publique (C.T.A.P.) soit élargie aux intercommunalités, à l'Agence régionale de la mobilité, ainsi qu'aux conseils consultatifs, à travers la création d'une commission dédiée à la planification des grands chantiers réunionnais, lieu d'intelligence collective qui intégrerait en outre l'organisation de la concertation citoyenne.

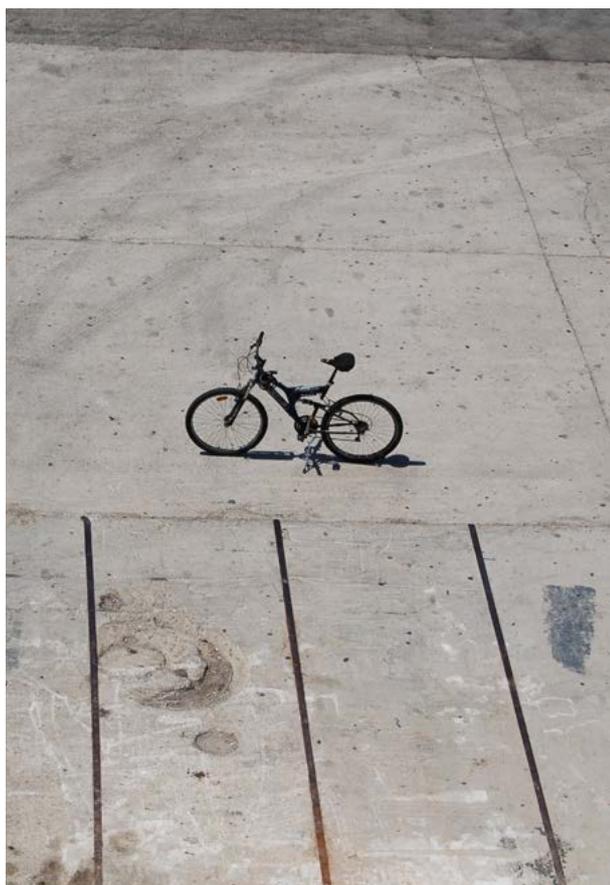
La commission prend acte de la potentielle nécessité de redéfinir l'opération Nouvelle entrée Ouest (NEO) compte tenu des réflexions en cours à la CINOR, en partenariat étroit avec la ville de St-Denis, sur le projet Baobab. Ce projet sera discuté dans le cadre des États généraux de la mobilité (E.G.M.), qui sont eux-mêmes issus du débat public dont avait fait l'objet NEO. Aussi, si le CESER a toujours plaidé pour la co-construction des différents acteurs en amont de projets structurants, la commission estime qu'un effort pédagogique devra être mené pour éclairer la population sur les tenants et les aboutissants de cette opération.

Concernant les grands chantiers, la commission prend acte de l'avancée des travaux relatifs au réseau routier et réitère sa position sur la nécessité de considérer l'enjeu prioritaire du territoire au niveau du développement des transports collectifs



Mobilité et transports

La commission souligne à ce titre un manque de vision stratégique en matière de transports collectifs, qui ne permet pas de distinguer une orientation suffisamment explicite garantissant une trajectoire écologique marquée. Dans une région nécessitant une attention toute particulière en matière de cohésion territoriale, elle appelle à penser globalement la mobilité en intégrant la place de chaque mode de transports, l'aménagement du territoire et les possibilités ouvertes par la loi d'orientation des mobilités (LOM). À ce titre, les E.G.M. constitueront un rendez-vous majeur, impactant directement le futur des autres politiques publiques. La commission salue le fait d'avoir été auditionné par la Commission nationale du débat public (C.N.D.P.) et demande dans cette même optique, à ce que le CESER soit consulté suffisamment en amont afin de pouvoir formuler un avis approfondi.



La commission préconise de mener, dans le cadre des E.G.M., différentes études qui permettront aux citoyens de disposer des tenants et aboutissants sur les différents enjeux des mobilités. Ce type d'étude pourrait porter sur les leviers du report modal, afin d'identifier des actions qui permettraient aux acteurs publics de la mobilité de faciliter la transition vers une mobilité durable.

Sur le réseau régional de transport guidé (R.R.T.G.)

La commission estime nécessaire d'affecter d'ores et déjà suffisamment de moyens dans les études à mener afin d'anticiper la réalisation d'acquisitions foncières préalables à la réalisation d'une opération d'une telle envergure, qui serait amenée à succéder à la N.R.L. en termes de grands travaux. Elle réitère sa demande de communication de la première phase des études menées sur ce projet.

Sur le volet transports interurbains

La commission prend acte de la deuxième phase de mise en place de la gratuité du réseau Car jaune. Elle rappelle ses réserves quant aux coûts engendrés par un tel déploiement et attire l'attention sur la nécessité d'étudier l'impact de cette gratuité progressive sur les réseaux urbains afin d'éviter une potentielle « cannibalisation » sur les parties communes. La commission souhaiterait par ailleurs que soient mesurés les impacts de ce type de mesure sur l'emploi, amenés à engendrer à terme la suppression des postes de contrôleurs de bus. Enfin, elle émet des réserves sur la capacité du réseau à répondre à cette nouvelle fréquentation et à capter un plus fort public (+ 7 millions de voyageurs ciblés) tout en proposant une offre suffisamment qualitative, et ce, au regard du renforcement limité du réseau (développement du parc de cars jaunes via l'acquisition de 11 nouveaux cars) ainsi qu'à l'absence d'amélioration significative des temps de trajets proposés. Elle met en avant l'importance de renforcer les transports collectifs en site propre (T.C.S.P.) sur le réseau régional et celui des intercommunalités afin de diminuer de manière drastique la présence des transports en commun dans les embouteillages.

La commission salue le soutien financier de la collectivité encourageant le covoiturage, ainsi que le développement d'aires dédiées. Ces mesures constituent selon elle un levier pour lutter contre la congestion du trafic sur notre territoire. Un volet communication devra être particulièrement prévu en fin d'année, en avançant la possibilité d'associer la prise en charge régionale à la prime gouvernementale pour toute inscription sur une plateforme de covoiturage au 1^{er} janvier 2023.



Aménagement

La commission prend acte du lancement du marché d'assistant à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) de 2,5 M € pour la révision du schéma d'aménagement régional (SAR) qui représente un équivalent temps plein (E.T.P.) de 10 personnes pendant 5 ans. Elle estime que le choix devra permettre de répondre à des enjeux locaux qui se veulent spécifiques et qui nécessitent à ce titre de posséder une connaissance fine du contexte réunionnais.

Cette mise en révision représente l'occasion de réunir les forces vives du territoire pour répondre aux besoins, notamment en y associant certains organismes possédant un fort degré d'expertise aux premiers rangs desquels l'Agorah, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement et le Conseil de l'ordre des architectes. La commission partage par ailleurs la nécessité de mettre en place une gouvernance de l'aménagement. Elle est en effet convaincue que seule une action coordonnée et synergique de l'ensemble des acteurs publics peut aboutir à un développement territorial équilibré et partagé par tous, comme elle l'avait mentionné dans sa contribution « Un SAR pour répondre aux besoins » en suggérant que la Conférence territoriale de l'action publique (C.T.A.P.), via une commission aménagement, devienne le lieu privilégié de l'élaboration des diagnostics territoriaux, des objectifs stratégiques partagés, des indicateurs d'objectifs collectifs à atteindre, des modalités de coordination et de collaboration nécessaires à une amélioration significative des situations territoriales.

La commission prend par ailleurs acte de la substitution à venir du Secrétariat général des Hauts par un Groupement d'intérêt public (GIP). Elle estime nécessaire de tirer un bilan et d'expliquer les causes de cette évolution institutionnelle, tout en proposant des perspectives à la hauteur de l'importance cruciale qui découle de ces territoires. Sur la stratégie de territoires ruraux des Hauts, elle préconise certains principes amenés à éclairer la réflexion, à travers la définition

d'un projet de territoire stratégique et prospectif à l'horizon de 20 à 30 ans, un projet intégré via une coopération marquée qui garde à l'esprit les enjeux environnementaux, la nécessité d'associer le citoyen et les enjeux d'évaluation des politiques publiques.

Sur le bâti tropical

La commission partage l'importance de miser sur une telle filière et d'envisager dans un premier temps une phase artisanale et à terme une filière industrielle afin de proposer progressivement un levier capable de répondre à la crise du logement, fortement impactée par la hausse des coûts des matériaux de construction.



Déchets

La commission prend acte de la finalisation des travaux d'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets (P.R.P.G.D.) appelé à palier un vide juridique et à structurer l'intervention des différents acteurs concernés pour faire face au contexte critique lié à la saturation des différents centres.

Elle rappelle aussi la nécessité que ce plan prévoie la valorisation énergétique de la biomasse locale issue du broyat des déchets verts. Il est par ailleurs indispensable que ce dernier organise la bonne gestion de déchets dangereux, qui peine aujourd'hui à être prise en charge de manière satisfaisante et devient source de prolifération de dépôts sauvages.

En parallèle, la commission s'interroge sur la contribution du Conseil régional au développe-

ment des filières de l'économie circulaire, dont le nombre de dossiers soutenus est amené à augmenter tandis qu'un seul a pu se concrétiser au cours du premier semestre 2022.

Biodiversité

La commission prend acte de la création de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB). Elle salue le travail partenarial mené de concert lors des différents comités de pilotage auxquels le CESER a été amené à participer. Elle estime indispensable que cette structure dispose de suffisamment de moyens, tant sur le plan financier qu'humain, afin qu'elle puisse répondre aux enjeux relevant de cette thématique. Par ailleurs, malgré l'affirmation d'une forte mobilisation citoyenne, une évaluation des actions de sensibilisation du grand public demeurera indispensable.

LA COMMISSION AVAIT PRÉCONISÉ :

- sur la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) la mise en place de formations dispensées localement dans l'optique de répondre aux futurs recrutements et besoins de l'organisme.
- s'agissant de la stratégie écologie et environnementale (énergie, biodiversité, etc.), que le Conseil régional renforce ses moyens humains à ses services qui lui conféreront l'autonomie technique nécessaire à la définition de ses stratégies afin de laisser l'opérationnalité de ces dernières à la Société publique locale (S.P.L.) Horizon Réunion ;
- outre les conseils apportés par la S.P.L. Horizon dans le cadre du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARÉ) ou les travaux de concertation engagés avec les bailleurs sociaux et l'Association régionale des maîtres d'ouvrage sociaux et aménageurs de l'océan Indien, la création d'un guichet unique, permettant aussi bien aux bénéficiaires particuliers qu'aux professionnels de disposer d'une vision globale des outils mobilisables, ainsi que d'un accompagnement approprié ;
- de professionnaliser les acteurs de la communication relative à la maîtrise de l'énergie, dans l'optique de mieux sensibiliser le public aux enjeux capitaux qui relèvent de cette thématique.

Énergie

La commission enregistre la poursuite de l'action engagée vers l'atteinte du mix électrique proche de 100% d'énergies renouvelables courant 2023. Elle renouvelle ses réserves quant aux conditions nécessaires à l'atteinte de cet objectif, au regard de son manque de souveraineté compte tenu de sa forte dépendance aux ressources extérieures.



Elle rappelle au Conseil régional ses préconisations formulées dans l'avis sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (P.P.E.). Elle souligne à ce titre la fragilité des choix actuels que de rester dépendant d'un intrant provenant d'un pays extérieur dans une optique d'autonomie énergétique à l'horizon 2050.

Par ailleurs, comme évoqué dans son avis sur le R.A.C.A. 2021, la commission émet de fortes réserves quant à l'atteinte de cet objectif compte tenu du récent rachat d'Albioma, premier fournisseur d'électricité de l'île, par un fonds de pension étranger. Ce rachat, validé par la Commission européenne, est de nature à conditionner cette souveraineté à l'adhésion et à la bonne volonté d'acteurs sur lesquels la puissance publique ne possède aucun levier d'influence.

Dans cette optique, le Conseil régional se doit de présenter les orientations tendant à atteindre cet objectif de souveraineté. La commission préconise à ce titre qu'il soit pilote et organisateur d'une stratégie régionale de la biomasse, permettant la création d'un gisement local de biomasse organisé, de sorte à annihiler toute dépendance de notre territoire aux intrants étrangers.

Les études relatives au solaire, à l'hydrogène et aux gisements de biomasse locale sont à prendre en compte et devront déboucher sur des priorisations qui permettront de tendre vers

l'objectif d'autonomie.

La commission relève par ailleurs le maintien des mesures d'accompagnement des ménages vers la transition énergétique, à travers différents dispositifs d'aide en faveur des logements du parc social et privé. Elle préconise de passer d'une logique de guichet à une logique d'ingénierie de projet, à l'image de ce que proposent certaines collectivités à travers un **service public intégré de la rénovation énergétique**.

Enfin, la commission plaide pour la mise en place d'un plan de sobriété énergétique régional affirmé, à travers des mesures concrètes pouvant aller de l'usage modéré de la climatisation (notamment dans les espaces de circulation) à la végétalisation développée permettant la création d'îlots de fraîcheur. La mise en place de ces mesures pourra notamment s'étendre aux lycées régionaux, à l'image de pratiques mises en place dans d'autres collectivités qui ont permis de réduire considérablement leurs consommations d'énergies et d'émissions de CO². Dans cette même optique, le Gouvernement vient de communiquer son plan de sobriété énergétique dans lequel il dresse des mesures intéressantes. Enfin, la commission préconise au Conseil régional de prendre l'attache de l'ADEME qui propose un accompagnement des collectivités sur ces sujets.

LA COMMISSION SALUE :

- l'ouverture partielle du premier tronçon dans le sens Saint-Denis-GrandeChaloupe et la volonté du Conseil régional de pouvoir livrer ce tronçon dans les deux sens pour début 2023. Cette solution transitoire permettra, dans l'attente de la livraison définitive, une meilleure sécurisation et mobilité des Réunionnais lors de leurs déplacements quotidiens ;
- le fait que les autorisations environnementales relatives à la construction du second tronçon soient en cours de délivrance et permettront de débloquent les fonds que l'Etat s'est engagé à verser à travers les accords de Matignon III ;
- le fait d'avoir été auditionné par la Commission nationale du débat public (C.N.D.P.) afin d'organiser les États généraux de la mobilité (E.G.M.). Elle demande, dans cette même optique, à ce que le CESER soit consulté suffisamment en amont de cet événement afin de pouvoir formuler un avis approfondi sur les mobilités ;
- le soutien financier de la collectivité encourageant le covoiturage, ainsi que le développement d'aires dédiées. Ces mesures constituent selon elle un levier pour lutter contre la congestion du trafic sur notre territoire ;
- la volonté de maintenir le bâti tropical comme filière prioritaire du schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (S.R.D.E.I.I.) ;
- dans le cadre de la création de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB), le travail partenarial mené de concert lors des différents comités de pilotage auxquels le CESER a été amené à participer ;
- la finalisation des travaux d'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets (P.R.P.G.D.) appelé à palier un vide juridique et à structurer l'intervention des différents acteurs concernés pour faire face au contexte critique lié à la saturation des différents centres ;
- les études lancées sur le solaire, l'hydrogène et les gisements de biomasse locale, qui devront déboucher sur des priorisations qui permettront de tendre vers l'objectif d'autonomie énergétique.

LA COMMISSION PRÉCONISE :

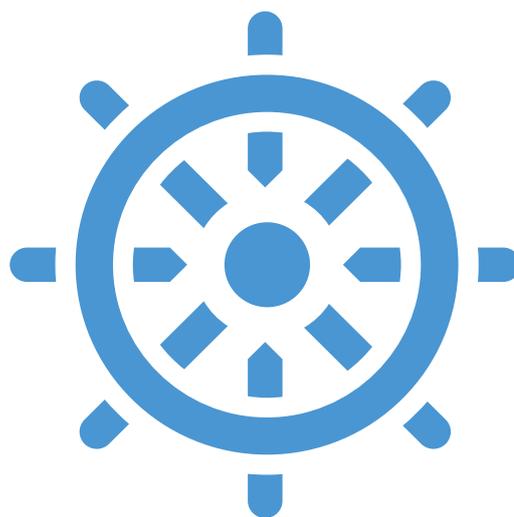
- dans le cadre de la participation au FRAFU, de tenir compte des besoins particulièrement marqués sur la catégorie des logements sociaux et très sociaux, en adaptant la répartition prévue avec l'État ;
- pour la N.R.L., de disposer d'un budget de convergence et d'un budget de droit commun, afin de différencier l'endettement qui relève d'investissements d'égalité réelle et ceux relevant du droit commun liées aux besoins du territoire ;
- que la prochaine réunion annoncée de la C.T.A.P. soit élargie aux intercommunalités, à l'Agence régionale de la mobilité, ainsi qu'aux conseils consultatifs, à travers la création d'une commission dédiée à la planification des grands chantiers réunionnais ;
- de mener, dans le cadre des États généraux de la mobilité, différentes études qui permettront aux citoyens de disposer des tenants et aboutissants sur les différents enjeux des mobilités ;
- d'affecter d'ores et déjà suffisamment de moyens dans les études relatives au réseau régional de transport guidé (R.R.T.G.) afin d'anticiper la réalisation d'acquisitions foncières préalables à la réalisation d'une opération d'une telle envergure ;
- de renforcer les transports collectifs en site propre (T.C.S.P.) sur le réseau régional et celui des intercommunalités afin de diminuer de manière drastique la présence des transports en commun dans les embouteillages ;
- de déployer un volet communication important sur la plateforme de covotage en fin d'année, en avançant la possibilité d'associer la prise en charge régionale à la prime gouvernementale pour toute inscription au 1^{er} janvier 2023.
- que le SAR réunisse les forces vives du territoire pour répondre aux besoins, notamment en y associant certains organismes possédant un fort degré d'expertise, aux premiers rangs desquels l'Agorah, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement et le conseil de l'ordre des architectes ;
- sur la stratégie de territoires ruraux des Hauts, de définir un projet de territoire stratégique et prospectif à l'horizon de 20 à 30 ans, un projet intégré via une coopération marquée qui garde à l'esprit les enjeux environnementaux, la nécessité d'associer le citoyen et les enjeux d'évaluation des politiques publiques ;

Suite des préconisations >>

- sur le bâti tropical, d'envisager dans un premier temps une phase artisanale et à terme une filière industrielle afin de proposer progressivement un levier capable de répondre à la crise du logement ;
- que le P.R.P.G.D. organise la bonne gestion de déchets dangereux, qui peine aujourd'hui à être prise en charge de manière satisfaisante et devient source de prolifération de dépôts sauvages ;
- que le Conseil régional soit pilote et organisateur d'une stratégie régionale de la biomasse, permettant la création d'un gisement local de biomasse organisé, de sorte à ce que la puissance publique reste souveraine vis-à-vis de l'objectif fixé d'atteindre à terme une autonomie énergétique ;
- de passer d'une logique de guichet à une logique d'ingénierie de projet, à l'image de ce que proposent certaines collectivités à travers un service public intégré de la rénovation énergétique ;
- que le Conseil régional prenne l'attache de l'ADEME afin de faire l'objet d'un accompagnement dans le cadre de l'élaboration de son plan de sobriété énergétique.



MISSIONS
TRANSVERSALES :
LA COMMISSION
« TERRITOIRE,
EUROPE
ET COOPÉRATION »



En l'absence de chargé d'études, dont le recrutement effectif reste attendu, la commission « territoire, Europe et coopération » a été dans l'incapacité de réaliser, dans sa pleine profondeur et avec le recul nécessaire, sa mission de conseil auprès de l'exécutif régional.

MISSIONS TRANSVERSALES :

LA COMMISSION « FINANCES ET ÉVALUATION DE L'ACTION PUBLIQUE »



En l'absence de chargé d'études, dont le recrutement effectif reste attendu, la commission « finances et évaluation de l'action publique » a été dans l'incapacité de réaliser, dans sa pleine profondeur et avec le recul nécessaire, sa mission de conseil auprès de l'exécutif régional.

La commission souhaite toutefois s'exprimer sur l'articulation proposée par la Collectivité régionale entre le document d'orientations budgétaires 2023 et le plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2023-2030 (P.P.I./P.P.F.), également transmis au CESER.

La commission salue le travail des services de l'exécutif régional qui a permis de disposer de ces deux documents de manière quasi concomitante. Le CESER s'était, en effet, exprimé à de multiples reprises sur la nécessité de disposer de cette vision pluriannuelle pour une analyse appropriée des documents prévisionnels budgétaires.

TABLE DES FIGURES

Figure 1. Indicateur de transformation du territoire : fonctions et dimensions.	10
Figure 2. Le développement, un « voyage au long cours »	11
Figure 3. Plan pluriannuel d'investissement (P.P.I.) et plan pluriannuel de fonctionnement (P.P.F.). Ratio des dépenses d'investissement / des dépenses de fonctionnement.	13
Figure 4. Plan pluriannuel d'investissement (P.P.I.) et plan pluriannuel de fonctionnement (P.P.F.). Rapport n°113079 de la direction des affaires financières de la Région Réunion.	15
Figure 5. Focus sur les programmes, plans et études en-cours tels qu'ils ressortent des O.B. 2023.	40

ACRONYMES ET SIGLES

A.A.P. : appels à projets.	CRITER : Comités régionaux d'innovation territorialisés.
A.F.D. : Agence française du développement.	D.G.A.E.I. : direction générale adjointe de l'économie et l'innovation.
A.F.R. : Agence film Réunion.	D.I.E. : développement à l'international des entreprises
A.M.I. : appel à manifestation d'intérêt.	D.R.F. : dépenses réelles de fonctionnement.
A.M.O. : assistant à maîtrise d'ouvrage.	D.R.I. : dépenses réelles d'investissement.
A.R.S. : Agence régionale de la santé.	E.G.M. : États généraux de la mobilité.
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.	E.S.S. : Économie social et solidaire
ARB : Agence régionale de la biodiversité.	E.T.P. : équivalent temps plein.
B.P. : budget primitif.	E.T.P. : équivalent temps plein.
C.A.V.L. : Conseil académique de vie lycéenne	EDEC : engagement de développement de l'emploi et des compétences.
C.C.A.S. : centre communal d'action sociale.	F.S.E.+ : fonds social européen.
C.C.E.E. : Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement.	FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural.
C.N.D.P. : Commission nationale du débat public.	FEAMPA : fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture.
C.P.R.D.F.O.P. : contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles.	FEDER : fonds européen de développement régional.
C.T. : collectivité territoriale	FRAFU : fonds régional d'aménagement foncier et urbain.
C.T.A.P. : Conférence territoriale de l'action publique.	GIP : Groupement d'intérêt public
CARMA : Centre aérien recyclage maintenance australe.	I.D.E. : le développement de l'investissement direct étranger.
CEED : Centre d'excellence et d'essai de drone.	IEDOM : Institut d'émission des départements d'outre-mer.
COSIE : Comité stratégique de l'internationalisation des entreprises.	INSEE : Institut national de statistique et d'études économiques
COSME : <i>competitiveness for small and medium enterprises</i> , programme européen pour la « compétitivité des petites et moyennes entreprises » (traduit de l'anglais).	INTERREG V : cinquième programme européen visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement.
CRAJEP : Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire.	LOM : loi d'orientation des mobilités.
CREFOP : Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.	
CRI : Comité régional de l'innovation.	

MAR : Mouvement associatif de La Réunion.	S.F.R.S.S. : schéma régional des formations sanitaires et sociales.
N.R.L. : nouvelle route du littoral.	S.P.L. : Société publique locale
NEO : Nouvelle entrée Ouest.	S.R.D.A.R. : schéma régional du développement de l'aquaculture réunionnaise.
NOTRe : nouvelle organisation territoriale de la République (loi).	S.R.D.E.I.I. : schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation
O.B. : orientations budgétaires.	S.R.Z.A.E. : schéma régional des zones d'activités économiques.
P.I.B. : produit intérieur brut	SADI : schéma d'accueil et d'information touristique.
P.M.E. : petites et moyennes entreprises.	SAR : schéma d'aménagement régional.
P.P.E. : programmation pluriannuelle de l'énergie.	SEFORRE : schéma régional de l'enseignement des formations supérieures et de la recherche de La Réunion.
P.P.I. / P.P.F. : plan pluriannuel d'investissement / plan pluriannuel de fonctionnement.	SIEG : service d'intérêt économique général.
P.R.2C. : plan régional pour la maîtrise des compétences-clés.	SPASER : schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.
P.R.E. prime régionale à l'emploi.	SRESRI : schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
P.R.P.G.D. : plan régional de prévention et de gestion des déchets.	SRESRI : schéma régional enseignement supérieur de recherche et d'innovation.
PIA 4 : plan investissement avenir	T.C.S.P. : transports collectifs en site propre.
PREP : plan régional de l'éducation populaire.	T.P.E. : très petites entreprises.
PRIC : plan régional d'investissement dans les compétences.	Z.A.E. : zones d'activités économique.
PROEPP : plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche.	
R.A.C.A. : rapport annuel sur les comptes administratifs.	
R.R.T.G. : réseau régional de transport guidé.	
S.5 : stratégie de spécialisation intelligente sociale et soutenable.	
S.B.A. : stratégie du bon achat.	
S.D.A.T.R. : schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion.	

LETTRE DE SAISINE



Sainte-Clotilde, le 12 OCT. 2022

Monsieur le Président
du Conseil Économique, Social
et Environnemental Régional
Bâtiment du Chaudron
73, Boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE

Affaire suivie par : Annie-Claude CLAIN
DGA / SGARC / POLE ASSEMBLÉES
Tél : 0262 48 71 08 - Mèl : annie-claude.clain@cr-reunion.fr

D2022/13696

N/REF : D2022/13696

OBJET : ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL DU VENDREDI 28 OCTOBRE 2022

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine Assemblée Plénière du Conseil Régional aura lieu le **vendredi 28 octobre 2022**.

J'ai le plaisir de vous adresser les rapports suivants sur lesquels je vous serais obligée de bien vouloir me faire parvenir l'avis de votre Assemblée :

1. **Rapport égalité Femmes-Hommes 2021**
2. **Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Région Réunion sur l'année 2021**
3. **Orientations Budgétaires au titre de l'exercice 2023**
4. **Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement 2023-2030 de la Région**
5. **Projet de Décision Modificative n° 2 au Budget de l'exercice 2022**

Ces rapports vous sont transmis par mail.

Vous remerciant par avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente,
Huguette BELLO

CONSEIL RÉGIONAL, Avenue René Cassin Moufia, BP 67190, 97801 SAINT-DENIS CEDEX 9
Tél : 0262 48 70 00 – Mèl : region.reunion@cr-reunion.fr

DÉCLARATION DE GROUPE

Commentaires de la FRBTP sur les Orientations Budgétaires de la Région :

1. Le contexte économique ne s’y prête pas – un cadre financier instable :

Plus personne ne peut l’ignorer mais le territoire doit poursuivre dans la résilience = l’objectif doit être la relance.

Idée = réinjecter le **bonus octroi de mer** (augmentation des coûts générant une augmentation des recettes) dans l’économie de la Réunion et vers les entreprises. C’est un cercle vertueux et un juste retour aux entreprises qui ont été résilientes.

2. Les précontentieux de la NRL et la restructuration d’air

Austral : ces deux dossiers ne peuvent pénaliser la Réunion. La FRBTP estime que le précontentieux NRL ne peut pénaliser la commande publique de la Région, les investissements primordiaux pour le territoire et par conséquent l’activité des 3000 entreprises du BTP. Nous ne pouvons accepter qu’une décroissance soit provoquée par ces dossier, alors même de la FRBTP et les **FEDERATIONS NATIONALES** ont œuvrés pour que cela ne se produise pas.

Nous mettons en danger nos capacités à produire du logement et des infrastructures si nous ne dynamisons pas la commande publique. Il y a lieu de traiter ce dossier de manière particulière peut être dans le cadre des accords de Matignon. N’oublions pas que cette route relie deux équipements stratégiques que sont le Port et l’aéroport.

3. Application des indices Régionaux :

La FRBTP souhaite également que la Région en tant que donneur d’ordre public (le plus important) prenne toutes les dispositions pour qu’il soit fait référence dans les futurs appels d’offres **aux indices locaux** et non aux indices nationaux. Ces deniers ne prenant pas en compte entre autres les coûts du fret.

4. **Nous sommes satisfaits de constater, au-delà du risque signalé ci-avant, que les prévisions d'investissements se poursuivent en Infrastructure et Bâtiment – en NRL, en Routes et transports et en aménagement Développement durable et énergie :**

En ce qui concerne aménagement Développement durable et énergie nous souhaiterions être informés bien en amont des projets de la Région. La FRBTP étant au service du territoire elle se propose d'en faire le relais aux entreprises du BTP. Nous souhaitons également vous informer que nous sommes dans une démarche de structuration des réseaux basse et haute tension et nous envisageons aussi de créer au sein de la FRBTP une section basse tension et haute tension avec nos fédérations nationales : cela permettra une structuration de l'offre et une professionnalisation du secteur. Par exemple cette démarche s'inscrit dans l'accompagnement du développement des bornes de recharge des véhicules électriques.

5. **Manque d'agrégats :**

Faciliter et Permettre l'ouverture de nouvelles carrières dans le cadre du nouveau schéma régional des carrières = sans cela le manque d'agrégats pénalisera le secteur du BTP et la construction de logements (la construction de logement social souffre d'un retard considérable) et d'infrastructures.

6. **La formation :**

La FRBTP constate l'effort considérable fait en matière de formation.

La FRBTP membre de la CPREF BTP (commission paritaire pour l'emploi et la formation du BTP) propose d'échanger avec les services en charge de la formation de la Région car nous constatons un manque cruel de main d'œuvre dans notre branche BTP.

Objectif des échanges avec la CPREF :

- Expliquer nos problématiques
- Cibler les actions pour le BTP

- Cibler les formations sur métiers en tension
- Réfléchir au financement d'une campagne de communication sur l'attractivité de nos métiers ou de la branche BTP
- Réfléchir à de nouveaux modes d'échange entre entrepreneurs du BTP et demandeurs d'emploi.

7 Performances énergétiques

La FRBTP soutient la SPL Horizon pour développer à la Réunion un DPE (Diagnostic Performance Energétique) spécifique face à un DPE imposé par le national.

D'une manière générale, la FRBTP soutient la Région dans tout développement qui irait dans le sens d'une nécessaire adaptation réglementaire et normative pour la construction et l'aménagement de notre territoire tant les spécificités sont importantes vis à vis du contexte européen au sens géographique et climatique.

Vous en souhaitant bonne réception
Bien à vous

Directeur de la publication :

Dominique VIENNE.

Rédacteur, correcteur, graphiste et imprimeur :

CESER Île de La Réunion, octobre 2022, version 1.2.

Photographes et/ou illustrateurs

Pexels : Annam W. (p.1), Mica ASATO (p.6 et 12), Anthony (p.6 et 18),
Thimoty works (p.20), Oladimeji AJEGBILE (p.22), Cottonbro (p.26),
Rodnae productions (p.29), Asad photo Maldiva (p.30), Pixabay (p.33),
Markus SPISKE (p.36), Digital Buggu (p.39) et Levent SIMSEK (p.48);

Design system : p.5;

Région Réunion : Frédéric BUER (p.34, 51 et 54);

Unsplash : Acton CRAWFORD (p.44) et Chris BARBALIS (p.47),

Wikimedia : Beniben (p.45), Bbb (p.46) et David MONNIAUX (p.49).

CESER
ÎLE DE LA RÉUNION

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

73, boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE



0262 979 630



ceser-reunion.fr



**S'abonner à « L'actu. du CESER »,
la lettre d'information mensuelle pour suivre
toutes les actualités.**



Facebook Linkedin Youtube



REGION REUNION

**OUVRIR LA VOIE,
ÉCLAIRER LA DÉCISION,
PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE**